

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ARLINDO VIEIRA, président;
Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire.

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE CONVENTION CONCERNANT LA LOCATION
DE L'EMPLACEMENT DE L'ANTENNE DE DIFFUSION
DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA DANS LE PARC DU MONT-ROYAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 10 octobre, 19 h
Église St-Kevin
5590, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2008.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DE LA VILLE	6
PRÉSENTATION DE M. JEAN-JACQUES LAURIN	10
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	15

PÉRIODE DE QUESTIONS

NICOLAS VEZEAU.....	22
ALAIN TREMBLAY	25
DINU BUMBARU	33
JEAN-FRANÇOIS HALLÉ	41
JEANNE MASSON	49
FRANÇOIS-XAVIER CARON.....	60

MOT DU PRÉSIDENT

M. ARLINDO VIEIRA, président:

5 Bonsoir à tous et à toutes. Bienvenue à cette première séance de consultation publique portant sur le projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Mont-Royal. On va d'abord vous faire les présentations. Je commencerai par moi-même.

10 Mon nom est Arlindo Vieira, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et je présiderai la séance de ce soir. En fait, je présiderai l'ensemble des séances et les autres aspects de la Commission.

15 À ma gauche, madame Irène Cinq-Mars qui est aussi commissaire de l'Office et à ma droite, Stéphanie Espach, analyste et secrétaire de la Commission qui va prendre des bonnes notes sur ce qui va être dit.

20 Je vais vous présenter aussi les deux tables que vous voyez en avant, et même des personnes qui ne sont pas aux tables parce qu'il y a des personnes de l'Office qui sont indispensables pour ce genre de travaux. En arrière, comme observateur, monsieur Luc Doray qui est secrétaire générale de l'Office. Nous avons aussi quelqu'un qui est très précieux pour l'organisation et la coordination logistique, Anick Pouliot. Quelqu'un qui est très concentré qui est la sténotypiste et qui prend tout en note, madame Louise Philibert, et à la sonorisation, nous avons Jérémie Gagnon. Et vous avez été accueillis par monsieur Gabriel Lemonde-Labrecque et Lazarre Aguiar.

25 Alors, juste un petit mot pour ceux qui connaissent moins l'Office, un petit mot pour vous présenter l'Office. Alors, l'Office de consultation de Montréal, selon la Charte de la Ville de Montréal a pour mandat de consulter les citoyens relativement aux différentes compétences de la Ville de Montréal et notamment sur des projets d'urbanisme et
30 d'aménagement du territoire, mais aussi sur tout autre projet désigné par le conseil municipal ou par le comité exécutif.

35 Les consultations doivent être conduites de façon... en tout cas, on l'espère, de façon crédible, transparente et efficace, et ça, c'est possible entre autres parce que les commissaires ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires et sont soumis à un code de déontologie spécifique. Et si vous voulez en savoir plus sur notre code de déontologie, vous pouvez consulter le site internet de l'Office.

40 La consultation publique est destinée aux citoyens qui ont le droit avant tout d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à des projets. Les

opinions, vous allez le voir, c'est un peu dans une autre étape, mais avant de pouvoir émettre des opinions, nous avons besoin d'être renseignés. C'est le but de la séance de ce soir.

45 L'objet de la consultation dans ce cas-ci, c'est parce que la Société Radio-Canada a sollicité pour sa tour de diffusion un renouvellement de ce qu'on peut appeler la permission d'occuper le domaine public, cette permission est venue à échéance le 31 décembre 2007 et entre-temps, il y a eu une convention intérimaire entre la Ville et la Société Radio-Canada qui permet à la Société d'occuper le terrain du domaine public jusqu'au 31 décembre 2008. Cependant, pour pouvoir prolonger cette occupation au-delà de cette dernière date, les
50 parties, c'est-à-dire la Ville et la Société Radio-Canada, doivent signer une convention définitive pour la période prévue dans l'entente.

C'est ce projet de convention, avec sa portée et ses conséquences, qui fait l'objet de la présente consultation et c'est sur une décision du comité exécutif que l'Office a reçu le
55 mandat de tenir une consultation publique sur ce projet conformément aux dispositions définies au troisième alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il y a eu des annonces publiques de la tenue de la consultation dont une première a été faite le 23 septembre dernier et un communiqué de presse a été ce jour même pour
60 annoncer la tenue de cette consultation. Il y a eu aussi des annonces qui ont été publiées dans plusieurs médias dont les quotidiens *24 heures*, *Métro* et *Le Devoir*. Il y a eu aussi des affiches, une trentaine, qui ont été installées sur la montagne à différents endroits, notamment au Lac des Castors, ou tout près, près du chalet du Mont-Royal et la Maison Smith.

65 Le 23 septembre aussi, un dépliant virtuel a été envoyé aux quelque 3 000 individus et organismes inscrits à la liste de diffusion de l'Office de consultation publique de Montréal. Et la consultation a également fait l'objet d'une annonce sur la page *Facebook* de l'Office.

Maintenant, sur les séances à proprement parler, comment ça va se dérouler, donc, c'est en deux parties. La première partie qui commence ce soir vise à permettre aux citoyens
70 et à la Commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet. Comme j'ai déjà mentionné tout à l'heure, ce n'est pas le moment d'exprimer comme tel son opinion, mais plutôt de s'informer.

75 Ça va en principe se passer ce soir, mais si jamais le nombre de questions le justifiaient, une deuxième séance ou, si on veut, la prolongation de celle-ci, est prévue pour demain soir, le 9 octobre, ici même, mais nous ferons l'annonce un peu plus tard dans la soirée. Probablement que ce ne sera pas nécessaire.

80 La deuxième partie de la consultation se tiendra dans trois semaines, soit le 29 octobre. Elle permettra aux citoyens qui le désirent d'exprimer leur opinion et de prendre position sur le projet.

85 Je vous demande de noter que la date limite pour la remise des mémoires ou pour demander... ça peut être sous forme de mémoire écrit ou une intervention orale, est fixée au 23 octobre. La séance aura lieu ici même aussi. Donc, le 29 octobre, dans trois semaines.

90 Par la suite, la Commission analysera l'information reçue et les opinions qui lui auront été communiquées. Ça va lui permettre de rédiger son rapport, rapport qui sera fait au maire et au président du comité exécutif de la Ville. Et il est bon de savoir que ce rapport, comme tous les rapports de la Commission, est consultatif seulement. Il n'y a pas comme tel de lien obligatoire qui résulte de la consultation.

95 Il y a d'autres personnes que j'aimerais vous présenter maintenant. Ils sont venus pour mieux nous aider à bien comprendre le projet, le projet de convention concernant l'antenne du Mont-Royal. Alors, il y a des représentants de la Ville de Montréal et des représentants de la Société Radio-Canada. Alors, en commençant par ici, monsieur Gilles Rioux et Michel Théroux sont des représentants de la Ville qui agiront comme porte-parole et, ensuite, monsieur Martin Marcotte et François Conway assumeront la même fonction pour la Société Radio-Canada.

100 Lors de leurs représentations respectives, ils auront l'occasion d'introduire les membres de leur équipe parce qu'il y a d'autres personnes qui les accompagnent pour les besoins de cette consultation.

105 De plus, nous pouvons aussi compter sur la présence de trois personnes invitées que la Commission a décidé d'inviter pour nous aide à approfondir notre réflexion. Nous les appelons experts si vous voulez. Peut-être qu'eux-mêmes n'aiment pas se définir comme tel, mais pour les besoins de la cause, on va les appeler comme ça. Alors, en commençant ici à ma droite par monsieur Jean-Jacques Laurin qui est un professeur au département de génie électrique à l'École Polytechnique de Montréal et qui va nous éclairer un petit peu, j'espère, ce soir sur le fonctionnement, en gros, sur le fonctionnement d'une antenne du type de celle qui nous occupe, comment ça fonctionne, comment les ondes se propagent et on lui a demandé de nous faire une courte présentation.

110 C'est tout un défi pour lui de nous faire ça en quelques minutes, une présentation ce soir suite à la présentation de la Ville de Montréal.

115 Il y a aussi madame Monique Beausoleil qui est conseillère en recherche... pardon, en toxicologie, c'est ça, de l'environnement à la Direction de santé publique de Montréal. Madame Beausoleil ne fera pas une présentation comme telle, mais elle pourra nous aider à mieux comprendre où nous en sommes actuellement dans la compréhension et la gestion des risques d'un tel équipement en matière de santé publique.

120 Donc, éventuellement, nous ferons appel à elle pour nous éclairer sur certaines questions et certaines réponses qui pourront nous être fournies.

125 Et finalement, madame Isabelle Boucher, conseillère en recherche et urbaniste au
ministère des Affaires municipales et des Régions. A travers ses recherches au Canada et
ailleurs dans le monde, madame Boucher s'est intéressée tout particulièrement à la question
de l'intégration de ce type d'équipement dans le paysage et pourra nous parler de certains
critères d'intégration et certaines expériences qu'elle connaît ailleurs.

130 Alors, le déroulement comme tel. Les porte-paroles de la Ville seront invités à vous
présenter le projet de convention et son contexte. Monsieur Laurin fera ensuite sa
présentation et par après, la Société Radio-Canada sera invitée à nous présenter les raisons
pour lesquelles elle sollicite un renouvellement de la convention l'autorisant à continuer à
occuper un terrain sur le Mont-Royal.

135 Donc, ça devrait à peu près nous mener vers, espérons, 8 heures et ensuite, nous
ferons une pause pendant laquelle nous ouvrirons le registre à la table d'accueil. Donc, il faut
aller s'enregistrer. Donc, pour les personnes qui désireront poser des questions, elles doivent
s'inscrire. Les questions vont être... je vais les appeler selon l'ordre d'inscription et elles
140 feront la présentation de leurs questions publiques en s'adressant au président de la
Commission, donc, à moi-même. Ensuite, je verrai à qui s'adresse, qui pourra mieux
répondre. Ça pourra être une personne ou deux ou plus qui auront à répondre.
On va essayer de faire ça d'une façon la plus concise possible. Donc, il y a deux questions
qui seront permises par intervention ; cependant, comme le registre restera ouvert, il sera
145 possible de se réinscrire pour poser des questions supplémentaires.

Donc, à cet égard, la tâche principale de la Commission est de vous aider, s'assurer
que chacun obtienne la réponse la plus claire et la plus complète possible. Il se peut aussi
que la Commission elle-même décide de poser certaines questions aussi dans le
150 déroulement du processus des questions et des réponses. Ce déroulement vise à permettre
au plus grand nombre de personnes possibles de pouvoir poser des questions. Pour y
arriver, donc, je fais appel... je ne pense pas qu'il va y avoir de problème, mais on a toujours
besoin d'un climat serein et que les échanges se fassent dans un respect mutuel et avec
courtoisie.

155 Evidemment je ne permettrai pas de remarques désobligeantes ou des propos qui
seraient de nature méprisante ou diffamatoire. Je ne suis pas très inquiet, mais enfin, ça peut
toujours arriver et je verrai à ce que ça n'arrive pas.

160 Je souhaite vous informer aussi que tout ce qui sera dit ce soir et au cours des
séances ultérieures sera transcrit et se retrouvera pour fin de consultation publique sur le site
internet de l'Office, soit pour vous-même, soit pour d'autres personnes qui pour toutes sortes
de raisons n'auront pas pu être ici ce soir. Et les présentations de ce soir sont également
filmées dans le but, comme nous avons dit au début, de transparence.

165 Voilà, nous sommes maintenant rendus au volet des présentations. Donc, j'inviterais
monsieur Rioux à prendre la parole pour la Ville de Montréal et ensuite nous enchaînerons les
différentes présentations. Merci.

M. GILLES RIOUX:

170 Merci. Alors, je suis accompagné de Michel Théroux qui est le responsable de la
section de radio-communication à la Ville et également de Céline Bouchard qui est au premier
rang qui est du bureau du Mont-Royal.

175 Alors, comme le président l'a indiqué, nous sommes ici ce soir concernant le renouvellement
de l'acte d'occupation, de la permission d'occuper le domaine public du parc du Mont-Royal
pour les fins de l'antenne de Radio-Canada. Je rappellerais d'abord qu'on se retrouve ici ce
soir parce que nous sommes désormais dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-
Royal et que, d'une part, je rappellerai également le statut du parc du Mont-Royal. Michel
180 présentera l'évolution des ententes contractuelles que nous avons eues avec Radio-Canada,
les objectifs de la négociation, la nouvelle entente ainsi que les résultats actuels.

 Donc, il faut rappeler que le parc du Mont-Royal a été le premier geste de protection
d'un milieu naturel que le gouvernement du Québec a fait en 1876 et que la Charte de la Ville
185 de Montréal interdit toute aliénation du parc du Mont-Royal, mais elle permet à la Ville
d'autoriser l'installation d'une tour de transmission. Si vous allez à l'article 196 de l'annexe C
de la Charte de la Ville, vous allez trouver le texte dont je vais vous lire un extrait :

190 *«La Ville peut permettre à la Société Radio-Canada, ou à toute
personne, de construire dans les limites du parc du Mont-Royal une
nouvelle et unique tour de transmission et de réception, de télévision
et de radio ainsi que les bâtiments nécessaires à son utilisation. La
Ville peut faire tout contrat ou convention pour l'utilisation ou la
195 construction par des tiers de cette tour et de ces bâtiments pourvu
que tel contrat ou convention ne comporte pas l'aliénation des droits
de propriété de la Ville sur le territoire du parc du Mont-Royal.»*

 Donc, dans ces deux phrases, ça fixe la façon d'établir les conditions avec Radio-
Canada. C'est par convention, ça n'exige pas d'autre forme de réglementation et c'est un
200 projet qui n'a pas été décentralisé, donc, qui reste toujours une responsabilité de la ville
centrale.

 Donc, le parc, comme vous le savez, occupe 200 hectares tandis que
l'arrondissement historique et naturel qui a été créé en vertu de la Loi des biens culturels en
205 2005 en couvre 750. Vous avez, tel que le ministère de la Culture et des Communications l'a
établi, les limites de l'arrondissement historique et naturel. Rappelons que ça part à quelque

part autour de Sherbrooke, ça se rend jusqu'à Côte-Ste-Catherine, de St-Urbain jusqu'au Parc Summit et à l'Oratoire.

210 En mai 2007, la Table de concertation du Mont-Royal a établi des consensus sur des régimes de protection à mettre en place pour garantir la pérennité, un, du patrimoine naturel, deux, du patrimoine bâti et des vues. En janvier 2008, l'administration de la Ville de Montréal a déposé au conseil municipal le projet de plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal ainsi que le projet de règlement modifiant le document complémentaire du plan
215 d'urbanisme où devront être enchâssés les régimes de protection du Mont-Royal.

Ces deux documents ont fait l'objet de consultation publique au cours de la présente année. L'Office a rendu public à la fin de l'été son rapport et présentement, le plan et le document complémentaire ainsi que le règlement font l'objet d'une révision pour tenir compte
220 des éléments qui ont été soulevés lors de la consultation publique. Voilà. Michel.

M. MICHEL THÉROUX:

225 Alors, bonsoir. Un peu d'historique. Alors, il faut comprendre que la première entente date de 1944 et cette entente-là était spécifiquement pour développer cette nouvelle technologie qu'on appelait la télévision et qui venait changer un petit peu les habitudes des gens. Naturellement l'entente a été signée en 44, mais les premières installations n'ont vu le jour qu'en 53 et où cette antenne a été établie pour pouvoir diffuser à ce moment-là.

230 Ensuite, la Société Radio-Canada acquiert le droit de construire une antenne et les bâtiments afférents nécessaire à la télédiffusion du signal. Initialement, le loyer était de 1\$. Alors, c'était nécessairement la Ville consentait cette occupation pour développer la nouvelle technologie qu'était la télévision. Et la durée de l'entente initiale était de 15 ans. L'entente a été renouvelée à multiples fois, c'est-à-dire en 60, 80 et 90, et pour être
235 renouvelée, la dernière entente qui était en 1993, à ce moment-là, le renouvellement du loyer était 114 000 \$ et au terme de l'entente, il s'établissait à 142 000 \$.

240 Ensuite, une entente intérimaire lors de la terminaison de l'entente actuelle au 31 décembre 2007, il y a eu une entente intérimaire en 2008 et le loyer annuel a été fixé à ce moment-là à 500 000 \$. L'augmentation annuelle, près de 360 000 \$, sera utilisée à la protection et à la mise en valeur du Mont-Royal.

Donc, l'entente prend fin le 31 décembre 2008. Naturellement, c'est une entente intérimaire et qui devrait arriver avec une entente qui va être de 10 à 15 ans. Alors, l'entente devrait être de 15 ans avec un 5 ans supplémentaire.

245 Donc, le projet a fait l'objet de discussions entre la Ville et la SRC et, une fois adoptée, cette entente sera rétroactive au 1^{er} janvier 2008, c'est-à-dire l'entente définitive.

250 Alors, quels sont les objectifs de cette nouvelle entente ? En fait, la Société Radio-Canada devra réaliser les travaux pour moderniser et modifier certains aspects de ses installations. La Société Radio-Canada va nous présenter exactement c'est quoi les modifications tout à l'heure, ils vont en discuter, mais c'est surtout pour, encore une fois, la nouvelle technologie qu'on appelle la télévision numérique et c'est pour adopter les nouvelles technologies, les nouvelles normes à l'intérieur de ça.

255 Dans l'entente, la Société doit soumettre une description et un échéancier des travaux qu'elle entend effectuer de ses installations et elle devra préciser aussi les impacts sur l'environnement.

260 Naturellement, il y a plusieurs travaux qui vont être effectués, la Société va nous présenter en détail ce que seront ces travaux, mais elle devra au préalable nous donner tous les impacts que ces travaux auront sur l'aspect de la tour et sur l'environnement de la tour. Elle devra indiquer les modifications visuelles qui résulteront de ces travaux et elle devra prévoir et faire approuver les mesures de mitigation nécessaire afin de s'être au préalable assurée de minimiser les impacts.

265 Naturellement, ces travaux-là, comme ils vont le mentionner plus tard, vont s'effectuer plutôt la nuit parce qu'on doit absolument fermer les transmetteurs à ce moment-là parce que les ouvriers vont travailler dans des conditions pour effectuer ces travaux-là qui devront être sécuritaires. Et en vertu de l'entente, la SRC doit démontrer que ses installations se conforment aussi au Code de sécurité 6 de Santé Canada. Il y aura une présentation très exhaustive ce soir sur ce que sont les effets du Code de sécurité 6. Et les travaux devront garantir cette conformité.

270 Autre objection, la Ville demande aussi à la SRC de procéder à deux vérifications supplémentaires, soient considérer la façon d'améliorer l'aspect visuel de ces structures et entreprendre des travaux à l'intérieur d'un échéancier de 5 ans. Cette demande pourra faire l'objet ou bien d'une clause contractuelle supplémentaire dans la nouvelle convention ou bien d'une entente distincte.

275 Alors, on verra à s'assurer de ça et la SRC doit actualiser ses analyses sur d'éventuelles alternatives au site du Mont-Royal. Et on laissera la Société Radio-Canada expliquer aussi s'il y a des alternatives à ça.

280 Alors, au niveau de la portée et de la durée. Une fois conclue, l'entente sera renouvelée et doit maintenir et gérer une tour de transmission et de réception de télévision et de radio. Il faut bien comprendre que ce n'est pas seulement et aussi, il y a les postes de radiodiffusion qui sont sur cette structure et ainsi que les bâtiments nécessaires situés sur le parc du Mont-Royal. Comme on l'a mentionné tout à l'heure, l'entente aura une durée de 10 ans à partir de sa date d'entrée en vigueur qui est fixée au 1^{er} janvier 2008 et elle arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Cependant, la Société se réserve le droit d'avoir une option de 5 ans supplémentaires pour cette entente-là. La SRC aura le droit aussi de mettre fin à la

290 convention ou à tout renouvellement de celle-ci en tout temps pendant leur durée en donnant un préavis écrit d'un an à la Ville.

295 Naturellement, la SRC devra obtenir l'autorisation préalable de la Ville avant d'entreprendre les travaux susceptibles d'apporter des changements significatifs et la SRC entend compléter d'ici le 31 décembre 2009 les travaux destinés, un, à installer des équipements de diffusion numérique et de mettre aussi les équipements à niveau pour se conformer aux exigences du Code de sécurité 6. S'il y a une demande de clore l'entente, la SRC devra démolir à ses frais, si la Ville l'exige ou au choix de cette dernière, la tour de transmission et le bâtiment dans des délais de 2 ans.

300 De plus, dans la nouvelle entente, la SRC assurera l'entretien du chemin d'hiver donnant accès au terrain. Toutes ces informations-là étaient déjà dans la première entente, mais on les reconduit. Elle sera aussi responsable de tout dommage ou accident qui pourrait résulter de la permission qui lui est accordée et ne pourra céder en tout ou en partie les droits du privilège découlant de la convention et transmettra à chaque année à la Ville un rapport
305 incluant la liste sommaire des travaux effectués.

Naturellement, il y a souvent des travaux qui sont effectués sur cette tour-là soit pour changer différentes antennes pour les besoins des différents diffuseurs.

310 L'espace aussi requis sur la tour de transmission pour les antennes nécessaires aux services municipaux et autres activités de la Ville sera mis gratuitement à la disposition de celle-ci. Donc, la Ville pourra utiliser des espaces à l'intérieur des locaux de la SRC et aussi mettre ses équipements de transmission sur la tour. Et c'est là que la SRC mettra aussi gratuitement à la disposition de la Ville une superficie totalisant 100 pieds carrés à l'intérieur du bâtiment.

315 La SCR pourra louer ou sous louer partiellement le bâtiment construit sur le terrain et permettre l'installation d'antennes sur la tour de transmission sans besoin d'autorisation de la Ville, sauf pour un nouvel usager qui n'est pas une entreprise de radiodiffusion ou de télédiffusion détentrice d'un permis du CRTC.

320 Naturellement, on croit que cette structure devrait servir principalement aux télédiffuseurs et aux radiodiffuseurs ; si jamais il y avait une demande quelconque pour autre usage, ben là, il faut absolument qu'ils informent la Ville et qu'on soit concerné dans la décision. Et aussi, on accorde à tout usager de caractère public une priorité versus l'utilisation de certains de ces sites.

325 Donc, pour la première année, en 2008, le loyer versé de la SRC sera de 500 000\$. Pour les années subséquentes, incluant le cas échéant de 5 ans de prolongation, ce loyer sera indexé annuellement selon l'augmentation d'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada.

330

Dans le cas où la SRC se prévaudrait de son option de prolonger l'entente de 5 ans, il est entendu que le loyer à la onzième année sera établi en augmentant le loyer de la dixième année de l'indexation annuelle et s'ajoutera aussi une augmentation additionnelle de 10% à ce moment-là.

335 Pour les 15 années de l'entente, le loyer additionnel total versé à la Ville par la SRC et les autres usagers, il est important aussi de mentionner qu'il y a d'autres bâtiments qui sont utilisés à part du bâtiment de la Société Radio-Canada, il y a un autre bâtiment qui est utilisé par TVA et CTV qui ont des équipements pour leurs besoins, et le total des loyers s'élèvera à quelque 8 millions de dollars.

340 Pour vous donner une idée, voici un tableau de ce que ça va représenter. Actuellement, le loyer était au 1^{er} janvier 2007 de 22 227 \$ et 22 227 \$ encore pour CTV et TVA et la Société Radio-Canada payait 142 000 \$ pour un total de 187 104 \$. Le loyer au 1^{er} janvier va s'élever de 77 906 \$ pour CTV et le même montant pour TVA et de 500 000 \$ pour Radio-Canada.

345 Il est important aussi de savoir que les ententes qui seront signées avec CTV et TVA ne sont pas ratifiées encore, on attend de ratifier l'entente avec la Société Radio-Canada avant de procéder à ces deux ententes-là. Naturellement s'il n'y avait pas une entente avec Radio-Canada, le besoin de CTV et de TVA ne serait pas là d'occuper ces locaux-là parce que l'antenne ne pourra pas être disponible.

350 Alors, si on regarde au niveau du montant de 655 000 \$ qui sera perçu, il y aura un montant de 468 000 \$ la première année qui va être dédié entièrement aux améliorations pour le Mont-Royal. Pour un total pour 15 ans lorsqu'on fait le calcul avec l'indexation et l'augmentation à la dixième année qui pourrait totaliser au-delà de 8 M\$. Naturellement, il y a toujours aussi des en-lieu de taxes qui sont perçus pour un montant d'à peu près 24 253 \$ là-dessus. Alors, naturellement pour vous mentionner, c'est un montant de plus de 8 M\$ qui pourra être consacré uniquement à l'amélioration et la protection du Mont-Royal. Alors, merci beaucoup, c'était notre présentation.

360

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Merci beaucoup. C'est maintenant autour de monsieur Laurin de l'École Polytechnique.

365

M. JEAN-JACQUES LAURIN:

Bonjour tout le monde. Alors, on m'a demandé ce soir de faire une présentation, un peu d'initiation au jargon des antennes et de la science qui est derrière ça. L'électromagnétisme, c'est une science compliquée. C'est difficile d'expliquer dans le détail et donc, j'espère que vous allez quand même comprendre un peu de quoi je vais vous parler. Je vais essayer de vulgariser le plus possible, mais j'espère que ce ne sera pas trop vulgarisé par contre.

370

Alors, mon plan de présentation, je vais vous parler un peu de ce que c'est que les ondes électromagnétiques, quelles sont les fréquences utilisées pour la télévision, pour la radio, comment fonctionnent les antennes, la propagation des signaux qui sont émis par les antennes et quelles sont les limites d'exposition permises des champs électromagnétiques qui sont émis par les antennes.

375

380

Je vais essayer d'utiliser cet écran-là avec le pointeur. J'espère que les gens qui sont de l'autre côté de la salle voient bien. Oui ? O.K.

Alors, les ondes électromagnétiques, comme le mot le dit, il y a un champ électrique et un champ magnétique qui oscillent dans le temps et qui évoluent dans l'espace, et ces ondes-là, on peut peut-être visualiser ça comme des ondes à la surface de l'eau sauf qu'on ne les voit pas : elles traversent votre corps et sont partout dans l'espace; elles ont une longueur, la longueur des ondulations qu'on appelle la longueur d'onde, c'est un symbole grec ici que vous voyez là.

385

INTERRUPTION... REPRISE

390

Donc, les champs électriques et magnétiques se déplacent perpendi... alors, il y a une direction de propagation et les champs sont perpendiculaires à ça. Donc, quand on fabrique une antenne, par exemple si le micro que je tiens dans ma main était une antenne verticale, les ondes qui seraient émises par exemple par un champ électrique qui serait parallèle à l'antenne. Donc, ce phénomène de direction privilégiée s'appelle la polarisation, puis quand on fait de la transmission radio/télévision ici en Amérique du Nord, on utilise une polarisation horizontale.

395

La raison pour laquelle, si vous regardez l'antenne du Mont-Royal, il y a beaucoup d'éléments ici, ça a l'air d'une échelle en fait, ce sont des éléments de l'antenne qui rayonnent le signal et ils sont horizontaux parce que le champ électrique qui en sort est horizontal. Donc, c'est avec ça qu'on travaille ici. Et ça a des incidences importantes au niveau de la propagation, le fait que ce soit horizontal plutôt que vertical. D'accord.

400

405 Donc, dans une onde... il n'y a pas beaucoup de formules dans la présentation, celle-
là est assez simple, on a un champ électrique qui est représenté en volt, unité de volt par
mètre, un champ magnétique en ampère par mètre, puis on a une densité de puissance qui
est en watt par mètre carré. Donc, toutes ces quantités-là sont reliées. Je peux calculer la
puissance en prenant le champ au carré sur une constante qu'on appelle impédance
caractéristique, mais pour le moment, ce n'est pas important, et on peut relier entre eux le
410 champ électrique et le champ magnétique par cette même constante. Donc, ça, ça va être
important quand on va parler des limites de champ qui sont permises. D'accord

415 Les ondes qui nous préoccupent, donc, ont des fréquences associées ou des
longueurs d'onde associées, par exemple pour la télévision, il y a des bandes de fréquence
qui sont écrites là dépendant du canal de télévision que vous regardez et il y a des
fréquences qui sont un petit peu plus élevées, par exemple la bande UHF où il y a TQS et
Télé-Québec par exemple, et à quelque part entre les chaînes de télévision de 2 à 6 et de 7 à
13, il y a les radios FM qui sont là. Et un peu plus haut maintenant, la nouvelle technologie de
radiodiffusion numérique, c'est des fréquences qui sont de 1400 MHz en montant.

420 Alors, qu'est-ce que c'est ces fréquences-là? Alors, si vous regardez un spectre de
fréquence avec toutes les longueurs d'onde, les ondes radio, c'est quand même des ondes
qui sont assez longues, puis il y a juste quelques ondes qui sont très très courtes qu'on est
capable de voir avec nos yeux et la lumière visible et ces ondes-là, par exemple si on regarde
425 les ultraviolets, c'est des ondes qui ont assez d'énergie pour briser une liaison chimique. O.K.
Si vous vous faites bronzer, vous savez de quoi je parle. Par contre, si on parle d'ondes
radio, c'est des ondes à très faible énergie, puis il n'y a pas vraiment de modification de liaison
chimique qui est possible avec ces ondes-là. Donc, tout ce qu'il est possible de faire, c'est de
chauffer un peu comme dans un four à micro-ondes, mais évidemment on utilise en
430 radiodiffusion des puissances beaucoup beaucoup plus faibles, donc, il n'y a pas de danger
de brûlure si on respecte les normes évidemment.

435 Alors, une antenne qu'est-ce que ça fait? Ça émet de l'énergie, puis la façon que
l'énergie est répartie dans l'espace, la puissance qui est rayonnée diminue avec le carré de la
distance. Ça veut dire que si vous vous mettez deux fois plus loin que l'antenne, vous allez
recevoir quatre fois moins de puissance, etc. Le champ électrique quant à lui diminue
proportionnellement à l'inverse de la distance; donc, les deux façons sont reliées, la
puissance et le carré du champ électrique fois une constante. D'accord.

440 Qu'est-ce qui détermine aussi la puissance qu'on va recevoir, il y a une espèce de
surface ici qui représente l'espèce de faisceau de l'antenne; par exemple, je peux avoir une
antenne qui émet très bien dans cette direction-là, mais très mal dans l'autre direction. Donc,
on a une surface ici qui représente ce qu'on appelle le diagramme de rayonnement qui va
représenter la répartition spatiale de la puissance dans l'espace émise par l'antenne.

445

Donc, pour notre antenne radio, on va regarder ce que ça donne. Alors, cette antenne-là par exemple, si on considère les éléments qui sont sur la tour ici, tous les éléments dont je parlais tout à l'heure, le rayonnement est omnidirectionnel en azimut. Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que si je me déplace autour de l'antenne comme ceci, je reçois à

450

peu près la même puissance dans toutes les directions autour. Par contre, en élévation, c'est-à-dire quelqu'un qui se déplacerait de haut en bas devant l'antenne recevrait un faisceau très étroit; c'est-à-dire qu'il y a certaines ondes, c'est représenté ici par le diagramme, certaines ondes qui reçoivent un signal très fort alors que celui qui est au sol ici au pied de l'antenne reçoit un signal très faible tel que représenté par ce graphique-là.

455

Donc ça, c'est une caractéristique très très importante pour évaluer où vont être les champs les plus forts finalement et où va être la zone de couverture, les clients qui vont recevoir le signal, qui vont pouvoir écouter la télévision ou la radio.

460

Donc, vous remarquez sur l'antenne qu'il y a plusieurs petits éléments. Alors, on est capable de changer la forme du diagramme de rayonnement en augmentant le nombre d'éléments. Donc, si j'ai peu d'éléments, le diagramme va être assez écrasé, donc, pas très directif. Au contraire, si je rajoute plus d'éléments comme ici, il y en a 8, le faisceau va être plus étroit et donc, ça, ça permet d'avoir moins d'énergie qui est envoyée vers le sol.

465

Donc, on a avantage à avoir une antenne plus longue, qui contient plus d'éléments, pour envoyer moins de signal au sol. Ça peut sembler paradoxal. Aussi, plus l'antenne est longue, plus le faisceau est étroit. Ça peut sembler paradoxal aussi. Quand on a une grosse lampe, on a un gros faisceau de lumière, mais au niveau de la théorie électromagnétique, on peut prouver ça. D'accord.

470

Maintenant, au niveau de la propagation. Les champs autour d'une antenne, si vous vous mettez très très proche à l'intérieur d'une longueur d'onde de l'antenne, vous avez des champs qui varient très très rapidement. Il n'y a personne qui va se mettre à ces distances-là de l'antenne. On parle de distance, par exemple à la fréquence du canal 2 qui est la plus basse fréquence sur cette tour-là, la longueur d'onde est d'à peu près 5 mètres; toutes les autres fréquences sont plus courtes, les autres longueurs d'onde sont plus courtes. Donc, c'est sûr qu'on n'est pas tellement intéressé à cette distance-là. Par contre, le faisceau que je montrais tout à l'heure n'est pas formé immédiatement à la sortie de l'antenne, ça prend une certaine distance pour former ce faisceau-là. Donc, dans une distance qui est... on calcule la

475

480

taille de l'antenne au carré divisée par la longueur d'onde multiplié par deux. Si on est à l'intérieur de cette distance-là, le faisceau n'est pas tout à fait formé, puis ça se peut que le graphique, le diagramme de rayonnement que je vous ai montré ne s'applique pas de façon précise.

485

Par contre, si je dépasse cette distance-là, on appelle ça «le champ lointain», et puis là, on a un faisceau bien formé avec des champs qui diminuent selon l'inverse de la distance comme je vous l'ai montré tout à l'heure.

Alors, comme j'expliquais tout à l'heure, si vous êtes dans une zone qui est proche de l'antenne, par exemple, ça, c'est le Mont-Royal avec la tour, si vous êtes par exemple
 490 ici, vous allez recevoir un rayon de l'antenne qui va diminuer avec l'inverse de la distance ici comme intensité. Par contre, si vous êtes loin, mettons, je ne sais pas moi, vous êtes à St-Jérôme ou vous êtes à Repentigny ou vous êtes dans une zone en banlieue qui reçoit la télévision, la réflexion sur le sol va devenir un facteur important. Donc, vous allez recevoir un rayon plus une réflexion au sol et dans ces conditions-là, en plus du fait qu'on
 495 a une polarisation horizontale comme j'expliquais tout à l'heure, on a un champ qui diminue cette fois-ci avec le carré de la distance et non pas avec la distance comme telle.

Donc, le champ diminue très rapidement et on peut prouver que le champ... plus l'antenne va être élevée, l'antenne sur le Mont-Royal va être élevée, plus on va recevoir un
 500 champ fort; plus l'antenne sur le toit de votre maison va être élevée, plus vous allez recevoir un champ fort aussi. Donc, on aurait avantage à augmenter la hauteur de l'antenne le plus possible pour pouvoir réduire la puissance qu'elle va émettre. Si par exemple on dit, il y a un problème, l'antenne émet trop, le champ au sol est trop fort, une des solutions, ce serait de la monter plus haut de sorte que la portée, donc, la zone de
 505 couverture va augmenter selon cette équation-là.

Alors ça c'est reflété ici... Par exemple si une station de radio demande une licence soit au CRTC, aux États-Unis du FCC, ça, ça vient des États-Unis cette courbe-là, alors, dépendant de la zone où vous êtes, vous allez avoir une limite de puissance que
 510 vous allez pouvoir émettre. Par exemple..., puis c'est établi selon la hauteur de l'antenne. Si on se met à la hauteur du Mont-Royal qui est à peu près ici, alors, par exemple si j'utilise cette courbe-là, on aura une puissance maximum fournie... on appelle ça en français «le PIRE», en anglais *effective radiated power*, c'est la puissance maximum que la station va avoir le droit d'émettre. En fait, c'est la puissance de la source fois le gain de
 515 l'antenne. Donc, c'est un peu compliqué, mais pour le moment, on va appeler ça «la puissance rayonnée» par l'antenne. Donc, ça, ça dit ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'en montant l'antenne, on peut se permettre d'émettre moins de puissance.

Ça, ça répète un peu ce que je viens de dire, donc, je vais essayer d'écourter un peu la
 520 présentation. Alors, si, par exemple, on veut monter l'antenne justement pour réduire le niveau de champ électromagnétique au sol, ben là, vous allez avoir plus de pollution visuelle. Donc, ça va être un compromis entre les deux finalement. Est-ce qu'on veut voir plus l'antenne de loin qui va défaire le paysage ou encore on va avoir plus de champ au sol? Ça, c'est l'ingénierie qui va décider habituellement avec des mesures ou des calculs quel va être
 525 le choix optimal à faire.

Alors, les limites d'exposition de champs électromagnétiques, c'est Santé Canada qui... on l'appelle le Code de sécurité 6. Il y a des limites ici pour le grand public. Ça, ce

530 serait par exemple pour des gens qui sont chez eux, qui habitent proche de l'antenne ou les gens qui se promènent dans le parc, au voisinage de l'antenne. Dépendant de la fréquence, donc, la plupart des fréquences qui nous préoccupent ici sont entre 30 et 300 MHz. On parle par exemple des stations FM, puis de la tv de Radio-Canada. Le champ électrique maximum est de 28 volts par mètre qu'on doit... en fait, les champs devraient être inférieurs à ça ou de façon équivalente à 2 watts par mètre carré. On pourrait aussi calculer les limites pour le

535 champ magnétique, c'est juste une constante qui relie les deux.

Pour les fréquences plus élevées, alors ça, ça s'appliquerait aux stations dans le UHF et la radio numérique, le calcul est un peu différent, la norme est un petit peu plus permissive dans ces conditions-là.

540 Donc, la puissance qu'on reçoit, le 2 watts par mètre carré, comment on le calcule? On prend la puissance rayonnée par l'antenne, la puissance effective rayonnée par l'antenne et on divise par la surface de la sphère dépendant de la distance «r» qui est la distance où on se trouve. Ici, il y a un petit calcul qui explique comment fonctionnent les décibels... je vais

545 passer ça plus rapidement.

Je prends l'exemple, par exemple cette antenne ici qui fonctionnerait à 0 dBK qui serait à peu près une antenne sur le Mont-Royal, si on suppose qu'on est à 100 mètres de cette antenne-là, si on est à 100 mètres de cette antenne-là, on recevrait une puissance de 8

550 milliwatts alors que la limite maximum, c'est 2 watts. Donc, on est vraiment beaucoup beaucoup en bas de la limite permise par la norme. Il ne faut pas oublier par contre que ça, c'est une station de radio et de télévision; il y en a beaucoup, et il faut les additionner, donc, 8 milliwatts, plus peut-être un autre 8, plus un autre 10, dépendant de toutes les stations pour avoir vraiment la vraie réponse.

555 Autre exemple ici de calcul. Par exemple, quelle serait la pire distance possible où on pourrait s'approcher? Par exemple si j'ai une antenne qui a vraiment une licence pour émettre beaucoup beaucoup de puissance, 100 fois plus que tout à l'heure, quelle serait la distance à laquelle je pourrais m'approcher sans danger de cette antenne-là? Donc, avec la

560 même formule que je vous ai montrée, on peut faire les calculs. Ça donnerait pour une densité de puissance de 2 watts par mètre carré, ça donnerait 63 mètres. Ça veut dire qu'à 63 mètres de l'antenne, on peut s'attendre à avoir un champ qui commence à dépasser la limite.

565 Mais où est ce 63 mètres? Alors, l'antenne est ici; si je fais un rayon de 63 mètres, ça, c'est le chemin Homestead où on peut rendre une marche. On est proche. Est-ce que c'est dangereux? Non, parce que ce 63 mètres est en haut, il est vis-à-vis le faisceau de l'antenne. N'oubliez pas, tout à l'heure je vous ai expliqué que le faisceau de l'antenne est haut, donc, les promeneurs ici sont au sol et reçoivent un signal beaucoup plus faible. Donc, le 63 mètres ne s'applique pas. La distance sécuritaire est beaucoup plus grande que ça.

570

Par contre, n'oubliez pas qu'il faut superposer encore une fois toutes les stations. Ça, j'ai fait un calcul avec une seule station. Alors, je vais m'arrêter ici, j'espère que ç'a été clair. Merci de votre attention.

575 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Merci beaucoup. C'était presque un tour de force. Une chance qu'on n'a pas d'examen à passer. Mais je pense que c'était important comme base pour minimalement connaître certaines données qui vont peut-être nous être expliquées plus tard et vous pouvez aussi plus tard poser certaines questions s'il y a des choses qui vous semblent devoir être plus approfondies.

580
585 Alors, voilà, nous sommes rendus aux représentants de la Société Radio-Canada. Il vous reste 4 minutes... Je vais vous demander quand même de le faire de la façon la plus concise possible, mais...

M. MARTIN MARCOTTE:

590 On va faire notre possible pour respecter les horaires. Je me présente, je suis Martin Marcotte. Je suis directeur des services de diffusion de Radio-Canada et de CBC. Donc, dans ce rôle-là, je suis responsable pour toutes les antennes de diffusion de la télé et de la radio autant du côté francophone que du côté anglophone à l'échelle nationale. Avec moi, j'ai François Conway qui va discuter un petit peu plus en profond du Code 6.

595 Notre présentation a trois volets. La première partie va enchaîner pas mal avec la présentation de la Ville de Montréal et la présentation du professeur Laurin. Ensuite, on va avoir une section qui parle un petit peu plus en profond du Code 6 qui est un sujet très technique, comme les antennes si on veut, mais on va essayer d'expliquer ça autant que possible et finalement, la dernière partie de notre présentation, on va parler des projets qu'on a, qu'on planifie pour le Mont-Royal afin de respecter nos engagements envers la Ville et aussi apporter des nouvelles technologies, en particulier la télévision numérique qui vient à grand pas.

600
605 Alors, plusieurs des points dans la première fiche ici ont été mentionnés par Michel Théroux de la Ville. Nous avons installé dans les années 50 une antenne autoportante pour apporter les services de radio FM et les services de la télévision à la Ville de Montréal et aussi dans les environs. Elle est située dans le parc du Mont-Royal, on le sait, on connaît un petit peu en détail l'acte de permission qui nous est accordé par la Ville et la raison pour laquelle on est ici, c'est pour discuter du renouvellement.

610 J'aimerais expliquer un petit peu l'importance du Mont-Royal comme site de diffusion. Le premier point, et ce n'était peut-être pas aussi évident dans la présentation du professeur

615 Laurin, mais l'aspect principal pour un système de communication, c'est qu'il y a deux antennes : il y a l'antenne de transmission qui est celle qui est située sur le Mont-Royal et aussi il y a l'antenne de réception. Alors, si on parle de la radio comme exemple, l'antenne de transmission en est une qui se trouve sur le pylône du Mont-Royal, mais sur votre voiture, vous avez une antenne de réception.

620 Dans les bandes qui nous préoccupent, en particulier les bandes FM et télévision, pour que les systèmes fonctionnent efficacement, il faut qu'il y a une ligne de vue entre les deux antennes. Donc, voici un aspect essentiel lorsqu'on fait la conception d'un système de diffusion, c'est d'assurer qu'il y a une ligne de vue entre les deux antennes.

625 Le facteur principal qui nous aide avec cela, c'est la hauteur. On a moins de contrôle sur les antennes de réception évidemment, mais nous, de notre côté, l'antenne de transmission, on essaie de la placer aussi haut qu'on peut et pour raison économique aussi, on essaie d'utiliser des facteurs naturels géographiques parce que autrement, il faut construire des pylônes, des gros pylônes.

630 Donc, dans le cas du Mont-Royal, on utilise l'élévation naturelle du Mont-Royal et ensuite, ça nous permet d'installer une tour qui pour nous est de moyenne hauteur. Et ça nous permet, ça permet à tous les diffuseurs d'ailleurs qui desservent la Ville de Montréal d'émettre leurs signaux de façon économique. Aussi, à noter qu'il y a d'autres services publics qui diffusent à partir de notre pylône.

635 Le site en est un qui a beaucoup d'utilisateurs, autant du côté télévision et radio, et on va présenter une liste de tous les utilisateurs, mais en tant que site de diffusion, c'en est un qui est très efficace en tant que l'utilisation du pylône et des espaces qui nous sont accordés sur le Mont-Royal.

640 Evidemment, le Mont-Royal contribue à l'essence culturelle parce que ça permet à tous les diffuseurs de diffuser leur programmation et le fait que c'est un emplacement très efficace, on peut rejoindre beaucoup beaucoup d'écouteurs et de gens qui écoutent notre programmation.

645 La hauteur de la tour est limitée. La limitation vient du fait qu'il y a des aéroports dans la région de Montréal. Celui qui nous préoccupe le plus évidemment, c'est l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau. Il y a des voies aériennes qu'on doit respecter, donc, il y a des limites auxquelles on peut construire des pylônes pour assurer la sécurité aérienne. Donc, c'est un facteur limitant sur le Mont-Royal, on est limité à la hauteur du pylône qu'on peut installer sur le Mont-Royal.

650 D'ailleurs, si vous remarquez, le Mont-Royal, il y a une plateforme qui se trouve à environ 300 pieds où est-ce qu'il y a... c'est comme un *candalabra*. La raison pour ça, c'est

655 qu'on est limité en hauteur, mais pour maximiser la hauteur d'autant d'antennes possibles, on met une plateforme, donc, on peut installer de multiples antennes le plus haut possible.

660 On a certains codes qu'on doit respecter d'Industrie Canada ainsi que du CRTC, mais le point que je voulais faire ici, c'est que même avec les nouvelles technologies numériques qu'on entend parler beaucoup, le fait reste qu'il y a toujours question de ligne de vue entre les antennes de transmission et de réception et que, du moins pour les radios FM et les systèmes de communication VHF vont rester en mode analogique encore un bout de temps, ce qui renforce le besoin d'avoir une ligne de vue.

665 Ici, on vous présente avec la liste des utilisateurs qui ont des antennes qui sont installées sur le pylône. Donc, comme vous pouvez le constater, on est plusieurs, mais comme j'ai fait mention, c'est quand même... ça démontre comment efficace on utilise le site comme site de communication.

670 Impact visuel qui est encore enchaîné de la présentation de la Ville de Montréal. J'ai parlé un petit peu des limites de hauteur du pylône à cause des voies aériennes, mais il y a un autre aspect de norme qu'on doit respecter, c'est que lorsqu'il y a des obstructions comme le pylône dans des voies aériennes, il faut bien les identifier. Et donc, Transport Canada a des codes à cet effet qui nous obligent d'identifier nos pylônes de façon très particulière.

675 Il y a deux façons qu'on peut le faire : une façon, c'est qu'un pylône doit être peinturé avec des bandes rouge et blanche, avec des balises éclairées, ça veut dire des lumières ; l'autre façon, c'est en utilisant des lampes stroboscopiques, ça c'est des lampes qui... c'est comme les lampes que vous voyez au disco, qui éclairent beaucoup. Mais dans notre cas, on choisit de peinture la tour et utiliser des balises éclairées puisque vous pouvez comprendre que des stroboscopiques au centre d'une métropole ne seraient pas très intéressants. Donc, c'est la
680 raison pour laquelle le pylône est peinturé rouge et blanc.

685 Je passe la parole à François qui va nous parler un petit peu du Code 6 qui est un code qui est publié par Santé Canada et qui traite des effets de radiation. Une antenne radie de la puissance et le professeur Laurin a expliqué un petit peu comment ça se fait avec l'antenne, comment le signal est projeté, mais François va nous en parler un peu plus profond.

M. FRANÇOIS CONWAY:

690 Merci, Martin. François Conway, je suis ingénieur diplômé de l'École Polytechnique comme le professeur Laurin, je vais aller tout de suite au cœur du sujet.

695 Je connais le Code 6 et je travaille sur le dossier du Code 6 depuis plusieurs années. Le Code 6, émis par Santé Canada, établit des procédures et des normes de sécurité pour l'installation et l'opération des dispositifs à émission de radiofréquences et de micro-ondes.

Le Code de sécurité 6 établit les limites d'exposition pour le grand public et pour les travailleurs qui sont en présence de champ RF.

700 Les points importants à savoir, c'est la limite d'exposition pour le grand public est 1/5° de la norme pour les travailleurs, donc, c'est beaucoup plus restrictif et sécuritaire. Pourquoi elle est là ? C'est que dans le cas du grand public, il y a une possibilité d'exposition à ces champs-là pour une période de 24 heures, 7 jours sur 7 et le Code prévoit aussi des facteurs de sécurité additionnels pour assurer la sécurité du public.

705 Bien qu'il n'y ait aucune habitation permanente à proximité de la tour du Mont-Royal, où il pourrait y avoir des niveaux d'intensité comme monsieur Laurin a expliqué, de la façon dont les antennes sont conçues, les chances qu'il y ait des points élevés ne sont pas très hautes, mais comme le Mont-Royal a tellement d'antennes, c'est la combinaison de toutes les émissions qui fait qu'il y a des points autour de la tour qui ont des valeurs de champ de 710 puissance assez élevées, on a quand même décidé d'appliquer la limite grand-public au site du Mont-Royal.

715 C'est Santé Canada qui a écrit le Code 6, mais c'est Industrie Canada qui est chargé d'assurer la conformité au Code 6 par les utilisateurs de radiofréquences parce que c'est Industrie Canada qui donne les licences aux utilisateurs de radiofréquences. Donc, en nous donnant la licence, aussi, ils s'assurent qu'on est en conformité avec le Code 6. Industrie Canada a l'autorité d'appliquer des facteurs de sécurité additionnels, supérieurs à ceux qui sont établis par Santé Canada, en particulier en ce qui a trait aux mesures.

720 On contrôle la conformité au Code 6 en mesurant le rayonnement non-ionisant que monsieur Laurin a expliqué. Dans ces bandes-là, on parle vraiment d'ondes qui n'ont pas de grande énergie et que le seul effet qui a pu être vraiment décelé, c'est un réchauffement du tissu humain. On n'est pas dans les ondes comme les rayons X, les rayons Gamma ou qui ont des effets beaucoup plus importants sur la structure moléculaire des tissus.

725 En 2002, Industrie Canada avisait Radio-Canada que les limites d'exposition pour le grand public établies au Code 6 n'étaient pas respectées à certains endroits à l'extérieur du périmètre clôturé du site autour du Mont-Royal. À noter que cet avis d'Industrie Canada était basé à l'époque sur une nouvelle interprétation et application du Code 6 par Industrie Canada, 730 ainsi que l'ajout de facteurs de correction additionnels aux mesures prises. Les mesures subséquentes effectuées par Radio-Canada et par une firme d'ingénieurs-conseils ont confirmé les observations d'Industrie Canada.

735 Immédiatement, Industrie Canada, ils n'ont pas appelé ça un moratoire, mais ils ont immédiatement avisé les radiodiffuseurs qu'ils n'autoriseraient aucun ajout de nouveaux services à Montréal et aucune augmentation de puissance à Montréal jusqu'à temps qu'on

puisse démontrer par des mesures que le Code de sécurité, les limites du Code de sécurité grand public. soient respectées au Mont-Royal.

740 Radio-Canada, comme mesures immédiates pour assurer la sécurité du public, avec l'accord d'Industrie Canada et de la Ville de Montréal, a augmenté le gardiennage en périphérie du site à 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'année longue. Le personnel de sécurité effectue des rondes périodiques et, le cas échéant, informe le public des risques associés au Code de sécurité 6.

745 De plus, Radio-Canada procédait aussi à un réaménagement de son antenne FM, c'est l'antenne qui est la plus basse sur la tour, ainsi modifiée, a réduit considérablement les radiations vers le sol et conséquemment le dépassement des limites du Code 6, bien que l'antenne de Radio-Canada n'était évidemment pas la source d'émission de radiofréquences
750 qui contribuait au dépassement qui avait été observé par Industrie Canada. C'est pour cela que vous allez voir dans les prochaines étapes de la présentation qu'il faut regarder les autres antennes FM qui sont plus hautes sur le pylône.

755 Comme c'est le cas dans la plupart des sites de radiodiffusion au Canada, ce sont les stations FM qui émettent le plus de rayonnement non ionisé et c'est la même chose sur le Mont-Royal. La norme «grand public» du Code 6 est dépassée à quelques endroits à environ 30 mètres de la tour du côté nord-est, là où il y a le plus grand nombre d'antennes FM qui sont situées. Il y a également un autre petit endroit qui affiche un léger dépassement, près de la porte d'entrée du site. À noter qu'à ces endroits, les niveaux n'excèdent que légèrement
760 les limites pour le grand public et il excède seulement si on applique tous les facteurs de sécurité additionnels dans la détermination de ces niveaux, mais respectent facilement les limites pour les travailleurs qui sont en présence du champ RF à l'intérieur de la clôture.

765 Comment on s'assure qu'on va pouvoir réduire la radiation ? On fait une modélisation du Code 6 à l'aide d'un logiciel spécialisé qui tient compte des diagrammes de rayonnement qu'on a vu dans la présentation, un genre de forme en trois dimensions. Puis on compare ces prédictions faites à l'ordinateur avec des mesures réelles. Notre service d'ingénierie est capable de modéliser d'une façon assez précise quels seraient les niveaux de radiation en faisant des changements à ces diagrammes d'antenne.

770 La prochaine, c'est seulement pour vous montrer un écran qui montre le logiciel en fonctionnement. On voit la tour et les différents points et les contributions des différentes stations à la valeur totale pour la comparer à la limite du Code 6.

775 Donc, les prochaines étapes en vertu de l'entente de renouvellement avec la Ville de Montréal, on est tenu de s'assurer du respect des normes du Code 6 au plus tard le 31 décembre. Donc, ça veut dire qu'à travers les mesures et à travers les modifications qu'on va faire sur le pylône et en coopération avec les stations FM sur le Mont-Royal, on a un plan

780 d'élaboré pour régler les questions liées au Code 6 et on est toujours en dialogue avec
Industrie Canada tout au long de cette démarche. Martin.

M. MARTIN MARCOTTE:

785 Le dernier volet de notre présentation, c'est justement de parler des projets qu'on veut
entreprendre sur le Mont-Royal afin de respecter les objectifs qui sont notés ici. Donc, il y en
a trois. Respecter le Code 6 : une fois que c'est fait, on est en position que d'autres
utilisateurs peuvent présenter des nouveaux projets pour le Mont-Royal et vous entendez
sûrement parler de la transition à la télévision numérique qui a déjà commencé, mais ça va
prendre de plus en plus d'importance dans les années à suivre.

790 Je vais aller très rapidement dans les prochaines diapositives pour respecter un petit
peu l'échéance du président. Donc, tous les projets qu'on parle, c'est des projets de
modification d'antenne ; il s'agit surtout de la plateforme supérieure, la plateforme à laquelle
j'ai fait référence au début où sont installées la plupart des antennes, télévision et FM.

795 Donc, ici on voit en plan. En d'autres mots, si on était en avion ou un oiseau, on
regarde du haut la plateforme supérieure et où sont situées les antennes. On planifie
remplacer certaines des antennes FM pour améliorer le patron de radiation et donc, minimiser
la radiation vers le sol. Les antennes que CTV et TVA sont sur le Mont-Royal, en fait, sont les
800 antennes originales des années 50 qui viennent à la fin de leur vie et CTV et TVA, comme
Radio-Canada, ont des plans pour convertir au numérique. Donc, ce plan ici voit qu'ils vont
remplacer leurs antennes ; ils vont utiliser une antenne commune dans le futur et cette
antenne va permettre une meilleure organisation de l'espace, mais aussi va leur permettre de
faire la transition vers la télévision numérique.

805 Nous aussi, on a un intérêt dans la télévision numérique. Présentement, nous diffusons nos
services de télévision numérique à partir du toit de la Maison Radio-Canada du fait qu'on n'ait
pas permis d'installer des nouvelles installations sur le Mont-Royal, mais dès que ces projets-
là sont complétés, nous on a des plans d'installer une nouvelle antenne UHF, puisque nos
810 canaux qui nous ont été accordés pour la télévision numérique sont dans la bande UHF.
Donc, on a besoin d'une antenne UHF afin de nous permettre de diffuser Radio-Canada et
CBC en numérique à partir du Mont-Royal.

815 Donc, ici, on voit un petit peu qu'est-ce qui va se passer, comment les antennes vont
être changées. On doit, en collaboration avec la Ville, essayer de planifier notre projet pour
minimiser l'impact et le temps qu'on va passer sur le Mont-Royal. Evidemment, faire des
travaux de cette envergure est assez compliqué puisqu'on doit essayer de maintenir les
services autant que possible. On prévoit que la durée des travaux sur le site va être 17 jours
de long et on prévoit faire ces travaux-là à l'été 2009.

820

On élabore en ce moment avec tous les diffuseurs du Mont-Royal le plan de travail et je fais ici note d'un projet qui a été fait en 86. C'était l'antenne de TQS à ce moment-là, et on va avoir besoin d'une grue sur le site pour enlever certaines antennes et installer des nouvelles. Donc, comme j'ai fait mention, on prévoit faire ces travaux-là l'été prochain, une

825

fois que l'entente définitive est complétée entre la Ville et Radio-Canada, et on va mettre des mesures additionnelles en tant que sécurité publique lorsque le sentier est en construction. Et suite à la construction, on doit remettre le parc dans son état original si on veut à la satisfaction du directeur du parc.

830

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Merci. Alors, je remercie aussi tous les participants qui ont à peu près respecté les limites du temps qui leur était alloué avec de légers dépassements. Alors, c'est le temps pour une pause, à peu près 15 minutes, 10 minutes. À 8 heures et demie disons, on sera de retour. Alors, vous pouvez vous inscrire à l'accueil.

835

SUSPENSION...PAUSE... REPRISE

M. ARLINDO VIEIRA, président:

840

Alors, s'il vous plaît, je vous demanderais de vous asseoir, de vous installer comme il faut et de brancher vos antennes.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

845

Éteindre les cellulaires.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Oui, bonne remarque, éteindre vos cellulaires. J'ai oublié de le dire tout à l'heure. Alors, voilà, nous sommes rendus... là, c'est à votre tour de poser des questions. Il y a quelques personnes qui se sont inscrites. Alors, nous allons commencer avec monsieur Nicolas Vezeau. - Oui, pourriez-vous venir ici en avant, s'il vous plaît, parce que ça s'enregistre mieux.

850

M. NICOLAS VEZEAU:

855

Merci. Ma question est la suivante. Je voudrais savoir...

M. ARLINDO VIEIRA, président:

860

Peut-être juste vous présenter.

M. NICOLAS VEZEAU:

865 Parfait. Donc, moi je suis étudiant à la maîtrise en relations internationales et je
travaille aussi dans le commerce et j'habite Côte-des-Neiges, donc, assez près du Mont-
Royal dans la rue Ridgewood. Je ne sais pas si les gens voient c'est quoi ? C'est vraiment
dans la montagne assez haut, tout près de plusieurs antennes. Ma question est la suivante :
870 Est-ce que vous pouvez me dire si l'antenne en question de Radio-Canada sera située à
moins de 300 mètres d'une agglomération, donc, d'une rue habitée, et si c'est le cas, à
combien de mètres ?

875 Et aussi, si c'était possible de dire, ce serait plus la Ville de Montréal qui pourrait
répondre à cette partie de la question, c'est quoi les radiations totales qui sont émises par les
antennes qui ont un permis sur le Mont-Royal ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Excusez-moi, je vous ai perdu ? Pourriez-vous parler un peu moins vite ?

880 **M. NICOLAS VEZEAU:**

Parfait. Donc, quelles sont les radiations totales qui sont émises par toutes les
antennes qui sont sur le Mont-Royal ? La Ville de Montréal émet des permis pour avoir une
antenne sur le Mont-Royal, donc, si on additionne toutes les antennes qui possèdent un
885 permis, on arrive à quelle radiation ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

890 O.K. Est-ce que vous parlez de ces antennes qui sont liées à l'installation de Radio-
Canada ? Parce qu'il y a d'autres antennes aussi sur le Mont-Royal dont on n'a pas parlé ici.

M. NICOLAS VEZEAU:

Exactement.

895

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Parce qu'elles ne sont pas l'objet de la consultation. Est-ce que c'est les antennes de
Radio-Canada que vous voulez qu'on vous réponde ?

900

M. NICOLAS VEZEAU:

Alors, oui, les antennes de Radio-Canada, ça va être satisfaisant.

905 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

D'accord, très bien.

910 **M. NICOLAS VEZEAU:**

Merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

915 Merci. Vous pouvez rester assis si vous voulez. – Ah, non, vous ne pouvez pas. Oui ? Vous pouvez rester assis ? Très bien. Alors, d'abord peut-être les représentants de Radio-Canada ; pouvez-vous nous éclairer ?

M. FRANÇOIS CONWAY:

920

Merci pour les questions. La première est facile à répondre. Il n'y a aucune habitation résidentielle qui est à moins de 300 mètres. Une des questions qui nous a été soumise par la commission, c'était justement de faire une estimation des radiations à différentes distances du pylône jusqu'à ce qu'on se rende à des zones résidentielles et on a trouvé l'azimut, qui est la direction par rapport au Nord, c'était, je pense, 130° et on rencontre des habitations dans le bout d'environ 500 mètres et, à ces points-là, le niveau d'intensité par rapport à la limite grand-public du Code 6 est de moins de 1.5%.

925

930 Ça, c'est la première question. La deuxième question : Quelle est la radiation totale de toutes les antennes du pylône ? Je ne peux pas répondre à cette question-là parce que dépendant des points, c'est partout... Il faudrait que vous me disiez à quel point, à quelle place sur la montagne vous voulez avoir la réponse. Moi ce que je peux vous dire, comme on a mis dans notre mémoire, il reste deux points, deux zones où il y a quelques points qui si on applique les facteurs additionnels multiplicatifs de correction de mesure où on dépasse légèrement la norme grand public du Code 6 et ces points-là sont... un qui est près de la clôture de notre site, donc, très près, et l'autre est à environ 30 mètres à l'Est du pylône encore une fois dans un... il n'y a pas de sentier, c'est dans les bois.

935

M. ARLINDO VIEIRA, président:

940

Est-ce que la Ville a quelque chose qu'elle souhaite ajouter ?

M. MICHEL THÉROUX:

945 En ce qui concerne seulement les antennes de Radio-Canada, non, on n'a rien à rajouter là-dessus.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

950 D'accord. Est-ce que nos invités auraient des questions ou des commentaires par rapport à ces questions ?

MME MONIQUE BEAUSOLEIL:

955 Excusez-moi, peut-être juste savoir 130° d'azimut, ça se trouve à aller à quel endroit à peu près ?

M. FRANÇOIS CONWAY:

960 90°, c'est l'Est, donc, c'est entre l'Est et le Sud.

MME MONIQUE BEAUSOLEIL:

Et le Sud.

965 **M. FRANÇOIS CONWAY:**

Oui.

970 **MME MONIQUE BEAUSOLEIL:**

D'accord. Parfait. Donc, si on résume par rapport au Code 6, de façon générale, vous le respectez autour de la clôture, sauf aux deux endroits et, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'antenne, il y a une diminution par rapport encore à cette norme de Code 6 pour le grand public jusqu'à ce qu'on arrive à la première maison où c'est à peu près 1.5% de la norme fédérale ?

975

M. FRANÇOIS CONWAY:

Exactement.

980

MME MONIQUE BEAUSOLEIL:

D'accord. Merci.

985 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Merci. Est-ce que vous êtes satisfait ?

M. NICOLAS VEZEAU:

990

Oui.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

995

Très bien, merci. Alors, nous passons à une autre personne qui s'est inscrite, monsieur Alain Tremblay. En commençant par une petite présentation de qui vous êtes.

M. ALAIN TREMBLAY:

1000

Oui. Alors, bonjour. Mon nom est Alain Tremblay. Je suis le directeur d'un organisme de sauvegarde du patrimoine funéraire au Québec et puis on est membre de la Table de concertation du Mont-Royal. La raison qui m'amène ici, c'est principalement une question de paysage. Alors, à partir des cimetières évidemment, c'est difficile de ne pas voir la forêt d'antennes qu'il y a autour de l'Oratoire St-Joseph qui est d'une laideur incroyable et puis la plus laide de toutes, évidemment, c'est celle de Radio-Canada.

1005

1010 Avec toutes les explications qu'on a eues, vous me direz si je fais erreur, mais sur le dépliant ici, c'est marqué parmi les sujets de la convocation, «*concernant la localisation.*» On nous a parlé de problèmes techniques, de nouvelles technologies. Moi, je comprends qu'on va avoir besoin d'antennes encore pour de nombreuses années et je comprends que la Ville fait des petits efforts pour essayer d'améliorer l'esthétique de cette antenne-là, mais on comprend plus que Radio-Canada, avec une augmentation de loyer, va payer pour continuer à enlaidir le ciel de Montréal, mais ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que je m'attendais, moi, si on parle de localisation, ben, est-ce qu'il y a d'autres sites possibles sur le Mont-Royal ?

1015 Je comprends qu'il faut être sur le Mont-Royal, je comprends qu'il y a des corridors aériens, que sur le sommet nord, c'est pas possible. Par contre, à l'endroit où elle est la tour actuellement, est-ce qu'il y a d'autres endroits où ç'aurait pu être ? Est-ce qu'on aurait pu regrouper, saisir l'occasion pour avoir une nouvelle structure, plus jolie ? Parce qu'il existe des modèles à travers le monde, vous devez en connaître, je pense entre autres à Barcelone, 1020 il y a des endroits où il y a des modèles extraordinaires d'antennes, mais ici tout ce qu'on nous propose, c'est de vagues intentions pour essayer d'améliorer l'esthétique de cette antenne.

1025 Alors, est-ce qu'il y a eu dans le rayon actuellement où est l'antenne, est-ce qu'il y a d'autres endroits possibles sur le Mont-Royal pour installer une nouvelle antenne de communication ? Est-ce qu'on pourrait en profiter pour regrouper quelques antennes ? Il y en a une qui est derrière le poste de police. On aurait pu saisir l'occasion pour regrouper ça. Il y a des terrains disponibles non développés dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges par exemple. C'est juste un exemple. Ça pourrait être ailleurs. Mais il y a peut-être moyen de la 1030 relocaliser et de saisir l'occasion pour améliorer l'esthétique et faire quelque chose de joli et puis... Alors, voilà.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1035 Ça, ce serait votre première question. Retenez la deuxième pour le moment parce qu'il y a plusieurs aspects à votre question.

M. ALAIN TREMBLAY:

1040 O.K. On va prendre une respiration.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1045 On reviendra après à la deuxième question, ça vous permet de respirer un peu. Alors, qui veut se lancer ?

M. MARTIN MARCOTTE:

1050 Sur la question de sites alternatifs, oui, on a déjà fait des études à cet effet. Pas sur le Mont-Royal, mais on a regardé des endroits sur la Rive-Sud, la Rive-Nord, ailleurs, mais comme j'avais expliqué auparavant, la question de ligne de vue fait que l'endroit idéal le plus efficace c'est d'être sur le Mont-Royal.

1055 Bon, être sur le Mont-Royal où on est, c'est un fait historique si on veut. C'est là où... je ne sais pas pourquoi ç'a été choisi cet endroit-là précis, je n'étais même pas né dans ce temps-là, alors, je ne pourrais pas expliquer pourquoi ç'a été choisi là, je ne sais pas si Michel le sait non plus, mais je ne pourrais pas dire pourquoi ç'a été choisi cet endroit-là en particulier.

1060 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Je comprends qu'ailleurs dans la ville, vous l'avez mentionné, mais sur le Mont-Royal comme tel, à part ce site-là, est-ce qu'il y aurait un autre site qu'idéalement serait préférable ? Parce qu'il pourrait y avoir des inconvénients aussi à sortir maintenant, mais théoriquement...

1065 **M. MARTIN MARCOTTE:**

C'est possible, mais on aura toujours besoin d'une tour autoportante de la même hauteur, si pas plus haut. Alors, je ne suis pas sûr que ça réglerait le problème visuel.

1070 **M. ALAIN TREMBLAY:**

1075 Oui, mais là, je ne parlais pas nécessairement ailleurs dans la ville. Je parlais sur le Mont-Royal. Je comprends que c'est l'endroit idéal pour installer une antenne de communication, mais sur le Mont-Royal, il y a peut-être d'autres sites qui auraient pu être étudiés. Parce que, évidemment, l'idée, c'est de voir est-ce que visuellement... parce que là, peu importe où tu te places dans la ville ou à l'intérieur du Mont-Royal, tu as toujours cette horreur-là en pleine face et puis là, je comprends qu'on va l'avoir encore pour les 25, 30 prochaines années.

1080 Alors, est-ce que sur le Mont-Royal, il y a d'autres endroits, et puis avec des simulations, par exemple si tu la déplaces de 500 mètres par exemple dans le rayon où elle est, qu'est-ce que ça donnerait visuellement ? Alors, j'aurais aimé ça qu'on ait des études, puis qu'ils nous montrent des alternatives. Là, on n'a pas d'alternatives. On nous dit que c'est ben compliqué, que c'est une technologie... bon, puis il n'y a rien à faire, puis il y a des ondes, mais on ne nous parle pas d'esthétique, on ne nous parle pas d'alternatives.

1085 Je me demande à quoi ça sert une consultation ? Est-ce que c'est une consultation bidon ou c'est juste pour la Ville, pour se donner une belle image, puis là, on va récupérer 300 000 \$ de plus qu'on va mettre sur le Mont-Royal ? C'est quoi, je veux dire, pour enlaidir le

1090 ciel de Montréal ? Alors, il me semble qu'on devrait trouver une solution, puis ça ne semble pas avoir été étudié.

1095 Alors, c'est un commentaire et une question, mais je m'attendais, moi, à ce qu'il y ait des études, puis qu'ils disent «On l'a déplacée un peu, puis on a trouvé tel type de design, puis ça donnerait ça à partir de différents points de vue dans la ville.» Alors que tout ce qu'on nous parle, c'est de technologie.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1100 Ça va, nous avons compris votre position.

M. ALAIN TREMBLAY:

Vous avez compris ? Merveilleux.

1105 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

1110 Est-ce que vous voulez réagir ? Peut-être la Ville aussi, il y aura une réaction à ça ? Non. Donc, il n'y a pas eu d'autres études, d'autres alternatives étudiées en ce qui concerne le site comme tel ?

M. GILLES RIOUX:

1115 En fait, il y a comme deux, trois questions en même temps. La question sur les sites alternatifs, pourquoi ils sont sur le Mont-Royal et non pas sur la Rive-Sud ou ailleurs, si c'est ça la question, je pense que Martin peut expliquer pourquoi. Je veux dire, pourquoi elle est sur le Mont-Royal ? Ou encore, sur la déplacer... ça, je n'ai pas compris exactement pourquoi.

M. ALAIN TREMBLAY:

1120 La déplacer, c'est que si on parle de localisation sur votre dépliant, alors, ce qui veut dire que sa localisation, c'est un sujet de discussion, mais vous n'en discutez pas. Vous nous parlez de technologie, puis de déplacement d'antennes sur l'antenne, mais l'antenne pourrait être déplacée sur le Mont-Royal : elle pourrait être mise ailleurs, elle pourrait être déplacée. 1125 Comme je vous ai dit, il y a des terrains, par exemple dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui ne sont pas utilisés. Il y a des types d'antennes extraordinaires. Alors, juste la déplacer, ça pourrait avoir un effet visuel beaucoup plus intéressant, mais ça ne semble pas avoir été étudié. Tout ce qu'on a étudié, c'est l'aspect monétaire, puis pour essayer de calmer...

1130

M. ARLINDO VIEIRA, président:

O.K., ça va, Monsieur Tremblay. Je pense que...

1135 **M. ALAIN TREMBLAY:**

Vous comprenez ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1140

Je ne veux pas trop qu'on s'engage dans ce genre de dialogue, et tout ça.

M. ALAIN TREMBLAY:

1145

Non, je comprends, mais sauf qu'on ne semble pas comprendre ma question. Alors, c'est ça qui m'embête un peu.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1150

D'accord. Je pense qu'elle est comprise maintenant.

M. ALAIN TREMBLAY:

1155

Vous pensez qu'ils l'ont compris ? O.K.

M. GILLES RIOUX:

1160

En fait, pendant que... tout à l'heure, Martin a expliqué que pour que l'onde se transmette, il faut qu'elle soit visible ; si la tour n'est pas visible, elle ne peut pas... il faut que la ligne soit directe et donc, partout si la ligne, si vous ne voyez plus la tour, vous ne pouvez plus recevoir l'onde. Corrigez-moi. Donc, c'est une ligne...

M. ALAIN TREMBLAY:

1165

Je comprends ça. Excusez-moi, mais je comprends ça, mais ce n'est pas de ça que je parle. Je sais qu'il va falloir la voir, mais on pourrait voir quelque chose de plus joli.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1170

O.K. Monsieur Tremblay, laissez-les répondre.

M. ALAIN TREMBLAY:

C'est dur de garde son calme. Je m'excuse, mais...

1175

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Vous devez me demander de voir si c'est possible d'ajouter ou de préciser votre question. Est-ce que vous alliez répondre, je crois, à une précision là-dessus ?

1180

M. MARTIN MARCOTTE:

Je vais résumer quelques points que j'avais soulevés dans notre présentation. Il y a des normes d'identification qu'on doit respecter. Je l'ai souligné à multiples reprises. La question de ligne de vue fait que les antennes de transmission, pour que ça fonctionne, il faut qu'elles soient visibles pour l'antenne de réception. Alors, peu importe où tu l'installes sur le Mont-Royal, elle va être visible ; peu importe l'angle de vue, elle va être visible, puis qu'on se déplace d'un côté ou de l'autre, c'est une question de modifier la hauteur du pylône de, je ne sais pas, 50 à 100 pieds, mais on va aller au maximum de hauteur.

1185

1190

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Très bien. Peut-être madame Boucher aurait une réflexion sur cette question ?

1195

MME ISABELLE BOUCHER:

Oui. Donc, pour ma part, dans le cadre de mes recherches, j'ai regardé un petit peu ce que d'autres pays font en matière d'encadrement des tours de télécommunication pour les intégrer dans le paysage. J'ai regardé ce que la France fait, ce que le Royaume-Uni fait et ce que les Etats-Unis font.

1200

J'ai essayé de tirer un bilan des principes d'intégration. Evidemment, ces principes-là s'appliquent à la construction d'une nouvelle tour de télécommunication. Je vais quand même vous dresser le portrait. D'abord, évidemment, on privilégie l'emploi de mât existant avant d'en construire un nouveau. Dans ce cas-là, bon, il existe déjà. Ensuite, on essaie dans les milieux construits d'utiliser des bâtiments ou des éléments architecturaux ou des structures existantes pour installer les nouvelles antennes. Par exemple, châteaux d'eau, des mâts d'éclairage, des clochers, des édifices en hauteur, et, en dernier recours, on va construire un nouveau mât.

1205

1210

Ensuite, on évite l'implantation d'un nouveau mât sur un site qui est protégé comme c'est le cas sur le Mont-Royal qui est un arrondissement naturel et historique reconnu par le ministère de la Culture. On dit dans tous les pays que j'ai regardés, on mentionne que la

1215 construction sur un site protégé d'une nouvelle antenne devrait être exceptionnelle et elle devrait être faite avec beaucoup de soin et qu'elle doit être faite évidemment seulement s'il n'y a pas de site alternatif.

1220 On mentionne aussi que le mât, qu'il faut le prévoir de façon à permettre la colocation pour d'autres promoteurs, donc, éviter de demander l'exclusivité d'un site. Je pense que dans ce cas-ci, ça va bien. On demande de localiser le nouveau mât de façon à respecter l'intégrité visuelle du paysage. Donc, on va privilégier le regroupement des antennes, ce que vous mentionniez tout à l'heure, dans un paysage qui n'est pas construit plutôt que de disperser différentes antennes dans l'espace.

1225 On va aussi essayer de minimiser l'impact des aménagements au sol en enterrant par exemple les installations techniques. On va recommander de privilégier l'appui de l'antenne contre une structure paysagère existante comme une lisière de forêt, un massif boisé, un mouvement de terrain, pour essayer de diminuer son impact visuel.

1230 On va aussi éviter les implantations sur le sommet d'une élévation ou sur une ligne de crête ; on va davantage privilégier l'implantation à une altitude un petit peu inférieure pour encore une fois minimiser l'impact de la tour de télécommunication dans le paysage.

1235 Enfin, la dernière technique qui est recommandée, notamment au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, c'est d'utiliser des techniques de camouflage. Il y a des compagnies qui se spécialisent, par exemple, dans la création d'arbres artificiels qui servent d'antenne qui sont intégrés dans une forêt existante. Il y a aussi des œuvres d'art public, vous faites référence à Barcelone. On intègre aussi ces antennes là dans des enseignes. Donc, il y a plusieurs... Dans ces pays-là, on essaie de privilégier, donc, cette intégration des antennes. Evidemment, c'est dans le cas de construction de nouvelles antennes.

1240 L'antenne de Radio-Canada est existante, elle est très grosse aussi. Est-ce que l'intégrer dans une œuvre d'art, par exemple dans une sculpture, permettrait de la camoufler ? Je ne sais pas, mais une sculpture de cette ampleur-là serait peut-être encore plus présente sur le Mont-Royal.

1245 Enfin, moi je voulais vous énumérer un petit peu les principes qui sont retenus dans d'autres pays pour tenter d'intégrer, donc, ce genre d'équipement dans le paysage. Voilà.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Professeur Laurin... Excusez-moi ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1250 Est-ce que je peux poser une question ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1255 Oui, certainement.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Est-ce que vous pensez que l'un de ces principes s'applique ici ?

1260

MME ISABELLE BOUCHER:

Bien, comme elle existe déjà, je ne sais pas, est-ce qu'on pourrait étudier la relocalisation pour essayer de trouver un site sur le Mont-Royal qui serait un peu moins visible tout en étant aussi efficace ? Si on essaie de faire une antenne moins élevée, mais que le champ magnétique a plus d'impact, bon, je ne pense pas qu'on y gagne nécessairement.

1265

Je pense que c'est une question d'acceptabilité sociale. Quel prix on est prêt à payer en tant que collectivité pour... Parce qu'à partir du moment où on a besoin de cette antenne-là, c'est un site qui est performant. Sa présence... elle est déjà existante cette tour-là. Quel principe on pourrait utiliser ?

1270

Comme je parlais, il y a les techniques de camouflage, mais à l'ampleur qu'elle a, je ne sais pas si on pourrait parvenir à vraiment la camoufler. C'est certain qu'on pourrait camoufler du moins la base pour les promeneurs qui sont autour du site, mais quand on se déplace dans la ville, on la voit, sa présence est quand même assez importante.

1275

Il y a aussi la compensation financière qui permet des aménagements sur le site. Est-ce que la population de Montréal y trouve son compte ? À partir de là, c'est une question...

1280

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Merci.

1285

M. ALAIN TREMBLAY:

Merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Vous aviez annoncé une deuxième question. Est-ce que vous y renoncez ?

1290

M. ALAIN TREMBLAY:

Non, je comprends juste que finalement, on perd notre temps. Merci.

1295

M. ARLINDO VIEIRA, président:

D'accord. Alors, le prochain inscrit est monsieur Dinu Bumbaru et ensuite, ce sera monsieur Jean-François Hallé.

1300

M. DINU BUMBARU:

Bonsoir, Monsieur le président.

1305

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Bonsoir.

M. DINU BUMBARU:

1310

Madame la commissaire, Madame, Monsieur. J'aurais...

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1315

Comme les autres...

M. DINU BUMBARU:

Dinu Bumbaru.

1320

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Vous n'avez pas besoin de présentation, mais peut-être que oui, certaines personnes ne vous connaissent pas.

1325

M. DINU BUMBARU:

Très bien. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal. J'aurais trois petites questions ici qui touchent, j'espère qui peuvent être répondues assez simplement. Le premier, c'est le cycle d'entretien et le cycle de vie de la structure actuelle. On sait qu'elle a été réalisée en 1960 à peu près. Comment, quelle est la durée de vie d'une structure d'acier ?

1330

J'arrive de Québec, on n'arrête pas de passer en dessous des ponts qui risquent de nous tomber sur la tête, alors, est-ce qu'il y a un estimé de la durée de vie physique de ça ? Ce qui nous aiderait à comprendre un peu mieux l'horizon de remplacement de la structure et donc, les occasions qui se présentent pour une réflexion sur le design.

1335

Deuxièmement...

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1340 Je vais vous demander de nous annoncer les questions et après, on va y aller une par une.

M. DINU BUMBARU:

1345 Oui.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Vous les répétez une par une.

1350

M. DINU BUMBARU:

1355 La deuxième a trait à l'assujettissement de la Société d'État à la Loi sur les biens culturels et donc, quel est l'effet de la Loi sur les biens culturels qui protège l'arrondissement historique et naturel, non pas naturel et historique, sur cette structure ?

1360 On a un historique de cette antenne au niveau de sa construction, de sa réalisation physique, comment le chantier s'est fait dans les années 60, avec quel genre d'équipements, quel genre de connaissance de la géologie a-t-on acquise à l'occasion d'une structure autoportante de cette envergure. Est-ce que c'est une antenne exceptionnelle ou s'il y en a d'autres à travers le Canada qui sont encore plus... au niveau de l'exercice d'ingénierie remarquable ? Voilà.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1365

Merci. J'avais annoncé que chacun aurait droit à deux questions, j'aimerais que les gens se retiennent à ça, mais je vais considérer qu'il y en a une qui est une sous-question, c'est une sous-question de la première question que vous avez posée. Alors, je vais quand même la considérer.

1370 Alors, peut-être répéter pour le bénéfice de ceux qui auront à y répondre. La première ?

M. DINU BUMBARU:

Le cycle d'entretien et la durée de vie physique de la structure.

1375

M. MARTIN MARCOTTE:

1380 Oui. Le cycle d'entretien qu'on entreprend pour un pylône de ce type-là, c'est à tous les cinq ans, on fait une analyse structurelle, mais aussi, on vérifie toute la structure au complet. En tant que durée de vie, comme vous savez, la Tour Eiffel est là depuis déjà 100 ans, si pas plus, et...

M. DINU BUMBARU:

1385 Mais elle n'est pas en acier, la Tour Eiffel, elle est en fer forgé.

M. MARTIN MARCOTTE:

1390 Mais elle est semblable. La chose qui nous affecte pour la durée de vie, c'est surtout les normes structurales. Parce que les normes structurales, et on parle ici du Code CSA 37, je ne sais pas si tu la connais, mais c'est celle-là qui régit comment on doit... comment... la capacité porteuse du pylône, et tant et autant que le pylône respecte le Code structural au fur et à mesure qu'il évolue, il n'y a aucune raison qu'un pylône ne peut pas durer 100 ans.

1395 Mais ce qui arrive, celle-ci rencontre toujours le Code structural, au moins le Code 2001 qui était la dernière révision du Code. Les révisions viennent au fur et à mesure, comme exemple, suite au verglas au Québec, la tempête de verglas, il y a eu des modifications au Code pour assurer que les pylônes aient une capacité additionnelle pour le verglas et... le montant de verglas qui s'attache aux antennes et aux jambes d'une structure parce que
1400 comme vous l'avez vu, il y a quelques pylônes d'Hydro-Québec qui n'ont pas duré.

M. DINU BUMBARU:

1405 Quelques-uns.

M. MARTIN MARCOTTE:

1410 Mais en ce moment, le pylône respecte toutes les normes, mais on l'entretient périodiquement.

M. DINU BUMBARU:

1415 Mais si je peux me permettre, quand on parle de cycle d'entretien, il y a un moment donné où ça va coûter tellement cher de réparer la tour pour la maintenir en état que nécessairement la Société d'état va se poser la question s'il y a lieu de penser à une réfection plus en profondeur que simplement remettre de la peinture dessus ? Ou si vous n'anticipez pas ça présentement ?

M. MARTIN MARCOTTE:

1420 Non, on n'anticipe pas ça.

M. DINU BUMBARU:

O.K.

1425

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Oui, Monsieur Laurin ?

1430

M. JEAN-JACQUES LAURIN:

1435

Dans votre question, vous demandiez si cette structure-là est exceptionnelle au Canada, s'il y en a d'autres. La structure la plus exceptionnelle au Canada, c'est la Tour du CN. Ça répond à la question de la personne qui était avant vous. La seule façon de faire quelque chose qui est, on va dire, esthétiquement correct par rapport à un appareil comme ça, c'est un travail majeur. On a parlé de la Tour Eiffel, la Tour du CN, c'est des choses qui, pour l'ampleur de la tour comme telle, ce serait des très très grosses structures.

1440

Donc, cette antenne-là, c'est sûr qu'elle a l'avantage d'être sur une montagne... en fait, on ne peut pas vraiment la déplacer parce que la montagne fait de l'ombre. Et puis elle est sur la montagne parce que c'est le meilleur endroit parce qu'une montagne, c'est un genre de... l'œuf et la poule, mais elle est exceptionnelle parce qu'elle est sur une montagne, mais il y en a d'autres. Évidemment la Tour du CN, c'est le meilleur cas.

1445

M. DINU BUMBARU:

Non, mais la question, si vous me permettez, vous interprétez ma question dans un sens qui n'est peut-être pas celui que je souhaitais lui donner. Moi, je voulais savoir, la Tour du CN, c'est une exception, c'est une prouesse de génie civil.

1450

M. JEAN-JACQUES LAURIN:

Hum, hum, mais c'est une tour de communication.

1455

M. DINU BUMBARU:

Pardon ?

1460

M. JEAN-JACQUES LAURIN:

C'est avant tout une tour de télécommunication.

M. DINU BUMBARU:

1465 Oui, oui, mais ça, bon, c'est ça. C'est aussi un restaurant qui tourne et des choses
comme ça. Mais est-ce que la tour ici, à l'époque, dans l'histoire du génie civil au Canada,
est-ce que c'est un point marquant ou c'est un autre tas de ferraille comme on en a près de
Québec, un peu partout ? Des antennes sur les montagnes, ce n'est pas exceptionnel.
Malheureusement.

1470

M. JEAN-JACQUES LAURIN:

Dans le milieu d'une ville, ça doit être assez rare.

1475

M. DINU BUMBARU:

C'est sûr qu'à Calgary, il y en a moins.

1480

M. JEAN-JACQUES LAURIN:

Oui.

M. DINU BUMBARU:

1485

Mais au niveau du génie civil, est-ce que quelqu'un le sait ?

M. JEAN-JACQUES LAURIN:

Moi, je ne le sais pas.

1490 **M. DINU BUMBARU:**

On a ça dans le milieu d'un arrondissement historique, puis on n'a pas l'historique de cette antenne au point de vue de sa valeur patrimoniale ou de sa non-valeur. Peut-être que c'est une pièce à ajouter au dossier, Monsieur le président, ce serait utile.

1495

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Oui ?

1500

M. MARTIN MARCOTTE:

Je peux vous dire que dans mon expérience, j'ai visité des centaines et des centaines de sites émetteurs à l'échelle nationale, celui-ci est exceptionnel en tant que son efficacité. Il n'y a pas autre pylône au Canada où il y a une telle concentration d'utilisateurs. Même en Toronto, si on prend la Tour CN, oui, c'est une tour de communication, mais je suis sûr que vous avez remarqué le toit de la Banque de Montréal à Toronto maintenant est plein d'antennes aussi parce que la capacité de la Tour CN ne suffit plus pour les besoins de la Ville de Toronto.

1505

1510

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Alors... Oui ?

1515

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Excusez-moi, est-ce que je peux me permettre ?

1520

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Allez-y.

1525

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Ce que j'entends, c'est qu'elle est exceptionnelle sur le plan fonctionnel, mettons ça comme ça, mais comme le Pont Jacques-Cartier, on pourrait considérer que c'est une structure de patrimoine en génie civil...

1530

M. DINU BUMBARU:

Le Pont Jacques-Cartier, oui.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Mais ce n'est pas le cas pour la tour du Mont-Royal qui est sur la montagne ?

1535 **M. MARTIN MARCOTTE:**

Non. C'est une tour autoportante, mais ce n'est pas...

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1540

O.K.

M. MARTIN MARCOTTE:

1545

On ne se sert pas beaucoup de tours autoportantes au Canada. Au niveau ingénierie civile, je ne dirais pas que c'est quelque chose de spectaculaire, mais en tant qu'utilisation d'un site de communication, de ce côté, oui, c'est le meilleur modèle que j'ai rencontré au Canada.

1550 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Est-ce que ça répond à votre question ?

M. DINU BUMBARU:

1555

Oui, merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1560

Votre deuxième question ?

M. DINU BUMBARU:

1565

C'était de savoir si la Société Radio-Canada est assujettie à la Loi sur les biens culturels et donc, quelle va être la gestion du dossier en vertu de cette loi ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Oui, pouvez-vous répondre ?

1570 **M. GILLES RIOUX:**

Oui. En fait, le ministère ne considère pas qu'il a attribué une autorisation à Radio-Canada, ni aux autres institutions fédérales. Quand le manège militaire va être modifié, il n'y aura pas non plus de demande au ministère de la Culture.

1575

M. DINU BUMBARU:

C'est une considération du ministère ou...

1580

M. GILLES RIOUX:

J'ai présenté le dossier au ministère, puis le ministère...

1585

M. DINU BUMBARU:

Ah bon.

M. GILLES RIOUX:

1590

C'est la position du ministère.

M. DINU BUMBARU:

Ce n'est peut-être pas la position de la ministre.

1595

M. GILLES RIOUX:

En fait, je ne pense pas que les... En tout cas, le manège militaire non plus ne présentera pas ses modifications. Je pense que... c'est les deux seules installations fédérales que je connais sur la montagne et l'interprétation qu'ils m'en font, c'est qu'ils ne sont pas soumis aux autorisations de la ministre.

1600

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1605

Ça va ?

M. DINU BUMBARU:

Merci.

1610

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Ça répond ?

1615 **M. DINU BUMBARU:**

Oui. Bonsoir.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1620

Merci. Alors, monsieur Jean-François Hallé qui sera suivi de madame Jeanne Masson.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:

1625

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire. Je voudrais commencer par...

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1630

Encore, commencez, s'il vous plaît, par...

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:

1635

Oui. Jean-François Hallé des Amis de la Montagne - vous nous le faites penser, c'est parce qu'on oublie - Je voudrais commencer par deux commentaires. Je trouve ça un peu dommage que... je trouve que c'est une question de paysage, ce projet-là, et je trouve ça dommage que la présentation de madame Boucher n'ait pas été appuyée par des images. Puis d'autre part, je trouve ça assez surprenant qu'on ne voit pas l'antenne en ce moment. On nous présente deux très belles vues, en fait, une très belle vue du site en question, mais on ne nous montre pas l'antenne qu'on peut voir uniquement sur une petite reproduction derrière les gens de la Ville et de Radio-Canada. C'est intéressant, je trouve qu'on parle de camouflage et en même temps, on ne veut pas la regarder. Elle est quand même intéressante.

1645

Alors, je passe à ma question. La première, c'est dans les revenus qu'on nous a présentés, les revenus de location, on nous a parlé que le loyer était maintenant... en tout cas vous me corrigerez dans le détail ou laissez faire le détail, mais j'y vais pour les chiffres plus ronds, environ à 142 000 \$ par année et que là, on veut monter à 500 000 \$ et donc, il y a une 360 000 \$ de plus qui va aller à la protection et à la mise en valeur du Mont-Royal.

1650

1655 Pourquoi uniquement le montant additionnel ? Et ces montants-là vont se retrouver où dans... comment on va faire pour savoir qu'est-ce qui va être fait avec cet argent-là ? Comment on va pouvoir suivre l'évolution, comme disait madame Boucher, de l'acceptabilité sociale ? Alors, comment on va faire pour savoir, par exemple, cet escalier-là a été réparé grâce aux revenus de location de la tour de Radio-Canada, par exemple ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1660 Oui ?

M. GILLES RIOUX:

1665 En fait, la Ville publie, deux fois par année ou trois fois par année, tous les contrats qui sont octroyés. Donc, cet argent-là, d'abord, c'est un argent qui s'il n'est pas dépensé dans l'année, il n'est pas renvoyé au fonds consolidé. Donc, il est maintenu. Donc, jusqu'à son épuisement, c'est-à-dire que supposons qu'il resterait 100 000 \$, il est conservé pour l'année suivante.

1670 Donc, il n'y a pas de perte durant l'année. Donc, c'est une question comptable, mais... Et la dépense de l'argent, toutes les dépenses de la Ville sont toutes déposées... tous les contrats de je ne sais plus quel montant, Michel, exactement... sont déposés au conseil chaque année. Donc, je veux dire, c'est les règles habituelles de la comptabilité municipale. Je ne sais pas quelle question...

1675 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

1680 Si vous me permettez, Monsieur le président, comment on va faire pour suivre ? Comment on va faire pour savoir qu'est-ce qui est payé avec ça ? Ça va dans un fonds pour le Mont-Royal qui est par exemple le même que l'entente avec le ministère de la Culture ?

M. GILLES RIOUX:

1685 Non. L'entente avec... c'est parce qu'il y a plusieurs comptabilités. On a une comptabilité à faire avec le ministère de la Culture pour les 30 millions qu'on dépense ensemble. Ça doit faire l'objet d'un arrêté, d'une décision conjointe ministère/ville pour chacune des dépenses qu'on fait en vertu de l'entente. Ça, c'est un budget et toutes les autres dépenses qui sont faites pour le Mont-Royal, c'est toutes sortes de budgets de la ville. On est en train de les comptabiliser, on est rendu à plus de 75 M\$ qu'on a dépensé depuis 2003.
1690 Donc, c'est beaucoup plus que le 30 M\$ de l'entente avec le ministère et c'est beaucoup plus que ce 8M\$ là.

En fait, il y a beaucoup plus d'argent qui est amené par la Ville pour le Mont-Royal que ces sources-là, mais quand c'est des bâtiments qui dépensent, c'est dans le budget des

1695 bâtiments ; quand c'est dans les parcs, c'est dans le budget des parcs, etc. Céline pourrait vous l'illustrer, c'est considérable retracer dans tous les comptes, toutes les dépenses qui sont faites à l'égard du Mont-Royal.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:

1700 C'est comme ça va dans un fonds général. O.K. Mon autre question est par rapport à... c'est une question, je ne sais pas qui pourra répondre. Cette antenne-là, si je comprends bien, elle est nécessairement uniquement pour les gens qui n'ont pas le câble parce que, j'imagine que les gens qui ont le câble n'ont pas besoin de cette antenne-là. Alors, j'aimerais ça savoir c'est quoi la proportion des gens qui sont câblés pour déterminer la nécessité de
1705 cette antenne-là parce que si c'est pour recevoir la radio...

J'essaie de départager dans toutes les technicalités, c'est quoi la nécessité de cette antenne-là ? On nous dit qu'on va la voir encore pendant 25 ans, mais moi je me dis, peut-être qu'il n'y aura plus grand monde avec des oreilles de lapin dans 25 ans.

1710

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Oui ?

1715

M. MARTIN MARCOTTE:

Quand tu parles de câble ou de service satellite, il faut comprendre qu'on parle seulement des services de la télévision. Donc, pour ces services-là, il y a un niveau à Montréal, un niveau de pénétration qui s'élève à environ 80% pour satellite et câble. Donc, il y
1720 a toujours 20% des gens qui reçoivent la programmation directement avec des antennes de réception style oreilles de lapin.

Mais il ne faut pas oublier qu'on diffuse aussi nos postes de radio, la *Première Chaîne*, *Espace Musique*, *Cité*, *CFGL*, tous ces postes-là où... ben, il n'y en a pas de câble dans ta
1725 voiture et la plupart des gens écoutent leur radio avec l'antenne qui fait partie de la radio. Donc, le besoin existe toujours, que même s'il y a d'autres alternatives technologiques qui se présentent du côté télévision, il n'y en a pas du côté... ça évolue pas aussi rapidement du côté de la radio.

1730

Et aussi, il faut faire mention que les services de câble et les services satellites, c'est des services payants, tandis que si tu as une antenne de réception télé, c'est gratuit. C'est pas tout le monde qui peut se permettre un abonnement au câble ou à *Express Vu* ou à....

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1735 Je vais donner la parole aussi au professeur Laurin qui, je crois, a quelque chose à...
Ah, il a donné la réponse ? Très bien. Est-ce que le passage au numérique avec la cessation
des émissions analogiques, est-ce que ça change quelque chose ?

M. MARTIN MARCOTTE:

1740 Non, ça change pas aucunement. Non, le seul changement, c'est que la qualité de
l'image va être améliorée, mais la technologie en tant qu'antenne de transmission, antenne de
réception, câble, satellite, gratuit, pas gratuit, ça change aucunement ce fait-là.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:

1745 Excusez-moi, mais les gens, ils faisaient quoi pour écouter la radio avant l'érection de
cette antenne-là ? Ils l'écoutaient quand même.

M. MARTIN MARCOTTE:

1750 Avant les années 50, on diffusait surtout dans la bande AM, tu sais, le 630...

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:

1755 Hum, hum.

M. MARTIN MARCOTTE:

1760 Mais comme bande de diffusion, c'est pas très bon en tant que qualité et cette bande-
là souffre beaucoup d'interférence terrestre d'autres... comme les lignes d'Hydro, et
aujourd'hui, les blocs d'alimentation dans les ordinateurs, toutes sortes de patentes qui font
que la bande AM est moins convoitée que la bande FM aujourd'hui.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1765 Est-ce que ça va ?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:

1770 Ça va, merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

À ma droite, il n'y a pas d'autres questions ? Ça va ? Oui ?

1775

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Peut-être en lien avec la question du début concernant les fonds et comment ils seront gérés. Dans les documents que nous avons consultés, que nous avons étudiés, il était mentionné qu'une priorité pourrait être accordée à un fonds sur la biodiversité de la montagne. Alors, est-ce que ça, c'est une orientation... je ne me rappelle plus si c'est une orientation du Plan de protection et de mise en valeur. Sinon, comment ç'a été défini et justement comment ce sera géré ?

1780

1785

M. GILLES RIOUX:

Il existe... c'est un nouveau programme qui a été créé à l'occasion de l'annonce du Plan de protection et de mise en valeur. Il y avait déjà un programme de protection du patrimoine bâti qui est de 1 125 000 M\$ par année qui lui était déjà pourvu dans l'entente avec le ministère. Mais le nouveau qui est créé pour la biodiversité est de 250 000 \$ par année, mais au moment où... il n'y avait pas de budget de prévu, ni de somme qui avait été votée par le conseil municipal. Donc, on a indiqué que ce fonds-là servirait entre autres à ça, mais pour l'instant, il n'y a eu aucune somme de déboursée pour le fonds sur la biodiversité. On n'a eu aucune demande.

1790

1795

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Mais est-ce qu'il y a eu des critères que vous avez essayé d'établir avant de décider que ça allait au fonds sur la biodiversité ou si cet exercice-là n'a pas été fait ?

1800

M. GILLES RIOUX:

Non, c'est parce que... comme on créait... à ce moment-là, vous savez, on a annoncé le fonds de la biodiversité le 24 janvier et puis, je pense que c'est en février ou en mars qu'on allait faire adopter le contrat intérimaire, donc, le directeur général a souhaité que l'on... parce qu'il fallait le financer ce fonds-là, donc, comme on n'avait pas de crédit de prévu, il a dit: « Profitez de ça pour vous faire octroyer des crédits pour ce fonds-là. »

1805

1810

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Pour renchérir un peu sur la question de ma collègue «Comment ça va être géré ?»
Qui va le gérer ?

M. GILLES RIOUX:

1815 Le fonds sur la biodiversité ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Oui.

1820

M. GILLES RIOUX:

1825 Le fonds sur la biodiversité, c'est le Service des parcs, la Direction des parcs qui va le gérer. Il y a des normes, le montant maximum, quel genre de travaux sont admissibles, etc., mais pour l'instant comme je vous dis, on n'a eu aucune demande sur le fonds de la biodiversité, mais ce n'est qu'une partie des sommes qui sont prévues. C'était un maximum de 250 000 \$ par année, et là, vous avez le contrat de Radio-Canada, mais il va avoir aussi le contrat de CTV et de TVA qui... en tout cas, nous, on va recommander qu'il soit versé intégralement dans le même fonds. Mais ces deux contrats, comme l'a expliqué 1830 Michel un peu plus tôt, on attend que la consultation soit terminée pour les signer avec TVA et CTV. Donc, on n'a pas encore passé au conseil avec ces deux contrats-là.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1835 Parlant de ces contrats-là, est-ce que... comment va se faire l'articulation avec ce contrat-ci ? Vous l'avez mentionné rapidement tout à l'heure, mais...

M. GILLES RIOUX:

1840 En fait, le contrat de Radio-Canada...

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Est-ce qu'il va être soumis aussi à une consultation ?

1845

M. GILLES RIOUX:

1850 Non, parce que ça n'a aucun impact. La tour de Radio-Canada sert à l'ensemble des utilisateurs. Vous avez vu la liste qu'ont présentée les gens de Radio-Canada tout à l'heure. CTV et TVA, c'est simplement pour le bâtiment qu'ils ont au pied de la tour pour leur équipement électronique pour lequel ils paient une location. Donc, qui n'est visible qu'à proximité des installations et il n'y a rien qui change dans leur cas au niveau de leur bâtiment. Ils ont expliqué que les deux vont être réunis sur la même antenne si j'ai bien compris. Il va y avoir un changement sur l'antenne en haut, mais c'est à peine perceptible avec des jumelles

1855 et donc... mais ça, c'était prévu déjà, c'est Radio-Canada qui va gérer ces changements-là parce que c'est eux qui gèrent la tour de transmission.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1860 O.K. Donc, il y a, disons, deux contrats, un avec la Ville et un contrat qui lie Radio-Canada, en sous-location disons, avec TVA et... C'est comme ça que ça fonctionne ?

M. GILLES RIOUX:

1865 Vos relations avec TVA, CTV et les autres ?

M. MARTIN MARCOTTE:

1870 Oui. On a des contrats de location... Nous, on est propriétaire du pylône qui est situé sur le terrain de la Ville de Montréal et on a aussi notre bâtisse qui est sur le terrain. Il y a un autre contrat que la Ville a directement avec TVA et CTV. Mais pour tous les utilisateurs du pylône, on a des contrats de location pour espace sur le pylône.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1875 D'accord. Oui ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1880 J'ai beaucoup d'inquiétude concernant la disponibilité des fonds justement pour des beaux projets comme le fonds de la biodiversité. C'est que lorsque vous avez présenté tout à l'heure votre document et que vous avez... à la partie, la section où vous parlez de la nouvelle entente, de sa portée, de sa durée, vous nous avez indiqué que la SRC va avoir le droit de mettre fin à la convention ou à tout renouvellement de celle-ci en tout temps en donnant un préavis d'un an. Qu'advient-il de ces fonds-là à ce moment-là ? Est-ce que vous ne mettez pas en risque de perdre ?

M. GILLES RIOUX:

1890 En fait, la Ville peut décider n'importe quand de réallouer ces fonds-là à d'autres choses. Elle l'a alloué au Mont-Royal, mais elle pourrait du même geste adopter au conseil d'agglomération un nouveau budget qui modifierait les normes et de l'allouer à d'autre chose. Je veux dire, elle est libre des montants qu'elle reçoit.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1895 Oui, oui, je comprends, mais elle n'en recevra plus si la SRC met fin à son contrat.

M. GILLES RIOUX:

1900 Oui.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1905 Alors, pourquoi avoir inclus une telle clause ? Ma question peut être bizarre peut-être...

M. GILLES RIOUX:

1910 La biodiversité n'est pas dans le contrat avec Radio-Canada.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1915 Non, non, non. Vous dites que la SRC aura le droit de mettre fin à la convention ou à tout renouvellement de celle-ci. Donc, en mettant fin à la convention, si je comprends bien, il n'y a plus de bail, il n'y a plus de... donc, il n'y a plus de revenu.

M. GILLES RIOUX:

1920 Si Radio-Canada décide de quitter, de se retirer, il y a une clause qui prévoit qu'on demande à Radio-Canada de démolir les équipements ou encore, il y a une clause qui permet à la Ville de se porter acquéreur des équipements.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

1925 Oui, mais il n'est plus question de renflouer quelque fond que ce soit à ce moment-là ?

M. GILLES RIOUX:

1930 En fait, c'est une compensation pour nous pour un lieu patrimonial dans lequel... en fait, c'est un lieu patrimonial qui est quelque peu affaibli par cet équipement, pour nous, et donc, si l'équipement disparaît, il n'y a plus lieu d'avoir de compensation.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

D'accord.

1935

M. ARLINDO VIEIRA, président:

C'est bien ? Alors, comme vous avez vu, nous nous sommes inscrits plusieurs fois. Alors, ça m'amène à vous rappeler que ça va se terminer dans quelques minutes la période d'enregistrement. Si vous avez l'intention de poser des questions, dans 5 minutes, ce sera fermé, alors, vous n'aurez plus la possibilité de vous inscrire. Alors, c'est le moment ou dans les 5 prochaines minutes.

1940

Alors, nous sommes rendus à madame Jeanne Masson et ensuite, monsieur François-Xavier Caron. Bonsoir, vous vous présentez?

1945

MME JEANNE MASSON:

Bonsoir, Jeanne Masson. Je travaille à la Ville de Montréal à l'extérieur, à la propreté. J'ai demandé d'être transférée à la montagne compte tenu de la pollution dans le bas de la ville et là, je m'interroge vraiment si j'ai pris une bonne décision compte tenu des ondes et de la consultation publique de ce soir.

1950

Alors, je travaille au Mont-Royal 3 jours par semaine, 12 heures, et je m'y promène également chaque jour pour effectuer une ronde de santé de 8 kilomètres. Et depuis la consultation publique où on est convoqué, je me demande... je ne fais plus le tour de la croix du Mont-Royal compte tenu des limites d'exposition de l'antenne qui est tout près du chemin Homestead au nord-est comme vous le mentionniez tantôt et également compte tenu des bancs qui y sont installés tout près. Et finalement parce qu'on a découvert également un hématome à mon cerveau dont on n'a pu établir la provenance.

1955

Alors, compte tenu du droit de l'information du public, je me demande si les risques qui sont encourus aux abords du pylône vont être indiqués et du danger de contourner la croix également et des distances sécuritaires pour le public ? Et je comprends également que vous recevez des compensations financières intéressantes, mais est-ce que comme autre alternative de relocalisation, il serait moins dangereux de relocaliser ce pylône sur un édifice comme sur la tour de Radio-Canada puisqu'elle a un grand terrain et une grande tour également ? Et quels en seraient les coûts de relocalisation ?

1965

Et si vous avez l'intention de vous associer à des chercheurs en santé comme... là, je sais bien que vous en avez un en génie électrique, mais en santé comme des radiologistes qui pourraient vous donner des effets. Parce que compte tenu de mon expérience dans le travail, j'ai pu remarquer que souvent près des... on installait des travailleurs tout près des

1970

1975

pylônes électriques, des pépinières même également, et également on a effectué souvent des épandages de pesticides en pensant que les pesticides n'étaient pas dangereux pour les travailleurs, alors, j'ai déjà subi cet effet-là.

1980

Il y a des aberrations qui se produisent, alors peut-être que pour l'instant, on ne trouve pas des effets secondaires à être exposé à cette tour, mais il y a quand même plusieurs marcheurs, puis des sportifs qui s'y promènent, qui font leurs exercices, etc.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

1985

Ça va. Il y a plusieurs aspects à votre question. En fait, il y a plusieurs questions, vous avez triché un petit peu, mais bon, on va le prendre parce qu'il n'y a pas beaucoup d'autres intervenants qui se sont inscrits jusqu'à date. Alors, on va essayer de faire le tour un peu de tous les aspects que vous avez mentionnés et je pense qu'il y a plusieurs personnes qui pourront intervenir, entre autres madame Beausoleil, je pense, qui aura à intervenir là-dessus. Alors, peut-être en commençant par Radio-Canada ?

1990

M. FRANÇOIS CONWAY:

1995

Merci de votre question et j'espère avec ma réponse de pouvoir vous rassurer. Je vais commencer par la dernière question parce que c'est vraiment au-delà de mes expertises à savoir s'il y aurait des choses dangereuses qu'on n'est pas au courant. Il faudrait consulter Santé Canada parce que c'est eux qui émettent, c'est eux les experts, c'est eux qui émettent ces limites-là. C'est eux qui ont fait les recherches, qui ont basé ça sur 30 années d'étude, qui se sont basés sur l'Organisation Mondiale de la Santé. Il y a des limites qui sont similaires dans plusieurs pays, donc, dans la mesure où eux ont déterminé que ces limites-là étaient sécuritaires, et comme je l'ai mentionné et comme on l'a déposé dans notre mémoire, si vous consultez le Code, vous allez voir qu'il y a un facteur multiplicatif de 50 fois. Donc, leur limite est 50 fois plus restrictive que le niveau où il pourrait y avoir possiblement un impact sur la santé.

2000

2005

Donc, vous référez à Santé Canada et à la documentation pour adresser ce point-là sur l'incertitude. À savoir, ayant dit cela, si on considère que le Code de sécurité 6 de Santé Canada est sécuritaire, moi je peux vous assurer sur la base de toute l'information qui nous est disponible, autant les connaissances que les faits, que le site du Mont-Royal est sécuritaire pour le public. Il l'a été... il est sécuritaire aujourd'hui et dans le passé et avant 2002 et après 2002. Les mesures qu'on a prises nous indiquent qu'on est en dessous de la limite grand-public et c'est seulement en ajustant plusieurs facteurs extrêmement conservateurs, extrêmement préventifs, qu'on mentionne que quelques ponts autour du pylône qui excèdent la limite grand-public, et ils l'excèdent de pas beaucoup, et c'est seulement quelques points. Ces points-là, on a pris des mesures et on les a multipliés par 3 et c'est après les avoir multipliés par 3 qu'on dit que ça dépasse la limite. Si on enlève le

2010

2015

facteur 3, effectivement, on peut... Industrie Canada nous le permet et Santé Canada nous a dit que c'est correct, on peut prendre des facteurs multiplicatifs plus bas si on a une méthode plus précise de mesurer.

2020 Donc, je ne sais pas si vous avez bien compris ? Donc, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de se promener sur le Mont-Royal parce que c'est seulement dans deux zones, quelques points où on a mesuré des points où on multiplie une fois par 3 et qui dépassent une limite qui est elle-même 50 fois plus grande que ce que la communauté scientifique a décidé qui pourrait être nocif.

2025 Donc, on parle de radiation non ionisante comme monsieur Laurin a dit, donc, ça ne touche pas la structure moléculaire ; la seule chose que ça fait, c'est un réchauffement du tissu et il faut... quand on parle de limite grand-public, on parle d'exposition prolongée. O.K. ?
2030 Donc, il faudrait être à ces points-là et rester là pendant une longue période de temps. Donc, si on fait juste passer à côté, il n'y a pas de danger.

2035 Et à savoir si on a vraiment... et pour peut-être plus amplifier le fait, la certitude que je dis, c'est que quand on a fait des mesures, c'est vraiment... on parle d'au-delà de 100 points d'échantillonnage dans 12 directions, des points à chaque 100 mètres et à chaque place, on se promène avec l'instrument de mesure, puis on essaie de trouver le point maximum et de là, on prend des moyennes temporelles, spatiales. Donc, il y a vraiment beaucoup de recherche, de travail, d'ingénierie, de... on dirait en anglais de *diligence* qui sont prises dans ces mesures-là.

2040 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

2045 Par votre réponse, mais j'avais déjà dans les documents qui nous avaient été présentés, ça m'avait intrigué un petit peu, vous parlez beaucoup de la protection «grand-public», et tout ça, et entre autres mesures pour protéger le grand public, vous avez ajouté par exemple un gardien de sécurité. Et ma collègue, je pense qu'elle avait une question aussi par rapport à cette question. Est-ce que les employés...

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2050 C'est ça. C'est que... vous permettez, Madame, qu'on profite de votre question pour l'élargir et incorporer les mesures. Vous demandez : Quelles sont les mesures de protection que vous avez mis en place pour les travailleurs maintenant ? Le gardien, ceux qui travaillent sur... ceux qui auront à travailler sur le site et qui vont être exposés plus longtemps qu'un passant ou qu'un citoyen qui ne fait que passer en faisant du jogging ou en se promenant.

2055 **M. FRANÇOIS CONWAY:**

2060 O.K. Les limites, si vous consultez le Code 6, les limites sur les travailleurs sont différentes des limites grand-public parce que les limites des travailleurs tiennent compte, puis en général, c'est des chiffres de 8 heures, ou les gens sont là 5 heures par semaine, on a un contrôle sur les personnes qui travaillent, on sait s'ils ont des états de santé spéciaux en contraste au grand public où on n'a aucun contrôle sur les gens, quelle sorte de gens, s'ils sont plus sensibles au radiation que d'autres et le temps d'exposition, et tout ça.

2065 Donc, comme je l'avais mentionné dans ma présentation, au site du Mont-Royal, les mesures et les simulations qu'on a faites démontrent qu'on ne dépasse pas la norme travailleur sur le site du Mont-Royal. Donc, sur le périmètre à l'intérieur de la clôture, à tout point, on ne dépasse pas la limite grand-public à part si on va coller sur une antenne, mais à ce moment-là s'il y a des travaux sur la tour, on ferme les émetteurs pour effectuer les travaux.

2070 Mais les travailleurs qui sont dans les bâtiments qui sont sur le site, à ces points-là, on ne dépasse pas la limite grand-travailleur.

2075 **M. MARTIN MARCOTTE:**

Je voudrais ajouter un point aussi.

2080 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Oui.

2085 **M. MARTIN MARCOTTE:**

Concernant le Code 6 et mes employés par exemple qui travaillent sur le Mont-Royal, ils sont tous formés sur le Code 6. On fait de la formation à bien comprendre qu'est-ce que c'est le Code, comment ça fonctionne. Donc, ils ont tous reçu des formations additionnelles à bien comprendre c'est quoi le Code et donc, c'est un aspect additionnel qu'on fait pour les travailleurs : on demande qu'ils aient une formation pour bien comprendre le Code.

2090 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

O.K. Nous savons qu'il y a beaucoup de controverses scientifiques sur ces questions. Peut-être madame Beausoleil aurait soit un commentaire, soit d'autres aspects qu'elle aimerait nous entretenir ?

2095 **MME MONIQUE BEAUSOLEIL:**

J'ai préparé une toute petite présentation de quelques acétates, puis si vous voulez, les informations ont été pas mal données en terme de Code 6, d'effets, de facteurs de sécurité, mais ça permettrait de résumer...

2100

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Oui.

2105 **MME MONIQUE BEAUSOLEIL:**

Et vous dire où sont les incertitudes et quelles sont les positions des organismes de santé.

2110 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Très bien.

MME MONIQUE BEAUSOLEIL:

2115

Alors, si vous voulez, je fais ça en moins de 5 minutes. Merci beaucoup. Alors, on a fait la revue de la littérature au niveau des radiofréquences de différents types d'appareils en focussant plus précisément au niveau des radios et des télédiffusions.

2120

Ce qu'on sait au niveau des effets sur la santé des radiofréquences, c'est que des grandes quantités de radiofréquences, tel qu'il est indiqué en haut, de grandes quantités de radiofréquences ont pour effet d'augmenter la température du corps humain et du corps des animaux qui ont été exposés à certaines études et cette augmentation de température est associée à ce que les scientifiques ont divisé comme étant des effets thermiques. On va revenir par la suite.

2125

Par contre, quand on regarde en bas de la diapositive, de petites quantités de radiofréquences qui sont émises à un organisme vivant n'entraîneront pas d'augmentation de température et il y a à l'heure actuelle, et depuis de nombreuses années, plusieurs scientifiques qui essaient de voir si, à partir d'effets non thermiques, on ne pourrait pas voir également d'autres types d'effets qui n'auraient pas été vus en haut.

2130

2135 Alors, si on regarde les effets thermiques, donc, c'est quand on a de grandes quantités, tous les scientifiques sont tout à fait d'accord sur ces effets-là, ce que ça fait, c'est que ça augmente la température du corps. On a une façon de régulariser la température ; quand on fait de la fièvre à un moment donné, notre corps est capable de combattre, mais à un moment donné, trop, c'est trop et les effets à ce moment-là peuvent être de tous types.

2140 On a vu des travailleurs aussi qui montaient sur des antennes et qui, dans certains cas malheureusement, l'antenne n'était pas fermée, et qui ont été exposés à de grandes grandes quantités, on a vu les effets que ça donnait : des maux de tête, des chaleurs, des nausées et à long terme, des maux de tête chroniques. Mais ils avaient reçu des quantités phénoménales au niveau des radiofréquences.

2145 Donc, les normes canadiennes, le Code 6 dont on parle, qui sont d'ailleurs semblables aux normes américaines et aux normes en Europe, sont toutes basées de façon à éviter des effets thermiques. Si on regarde, je vous ai donné un exemple avec une des unités qui ne vous a peut-être pas été présentées, mais les études ont bien démontré que quand on est exposé à une quantité qui est de 1 à 4 watts par kilogramme de radiofréquence pendant 30
2150 minutes chez un adulte en santé, jamais la température du corps va augmenter au-dessus de 1°. Et c'est ça qu'on appelle «les effets thermiques».

2155 Donc, si on expose à des plus grandes quantités, à ce moment-là, le corps va augmenter sa température, mais on fixe le fait que si ça n'augmente pas de 1°, il n'y a pas d'effet thermique chez la personne. Donc, c'est comme la ligne de base où il n'y a pas d'effet regardé au niveau thermique.

2160 Les travailleurs, pour déterminer la norme du Code 6, on a mis un facteur de sécurité qui, quand on prend 4, on divise par 10, on arrive à une norme pour les travailleurs de .4. Alors, on s'assure qu'eux autres n'auront jamais ce type d'effet-là, même si ce n'est pas grave d'augmenter de 1° notre température. On se donne un facteur de sécurité de 10. Pour la population, on se donne... Santé Canada et les organismes ont donné un facteur de sécurité supplémentaire qui est de 5. Alors, ce facteur-là est fait surtout parce qu'on n'a pas toujours des adultes en santé, il y a des personnes âgées, des enfants, des personnes malades, il faut
2165 les protéger un peu plus que les travailleurs, et en plus, dans le cas où ces personnes-là vivent dans leur maison à côté, très proche, ben, ils vont être 24 heures exposées... au lieu d'être 8 heures exposés, ils vont être 24 heures.

2170 Donc, on se donne un facteur de sécurité. Et là, jusqu'à présent, quand c'est à l'intérieur de la clôture, Radio-Canada a pris des mesures, s'est assuré que les travailleurs qui sont là sont en bas de la limite, qu'il y avait un facteur de sécurité pour les travailleurs et à l'extérieur, il y a deux endroits qui, en prenant les mesures très très conservatrices, dépassent un peu les niveaux au niveau du grand public.

2175 Donc, là où on a des études qui sont faites depuis plusieurs années, c'est au niveau
des effets non thermiques. Alors, pour le moment, il n'y a pas d'évidence scientifique
actuellement qui déterminerait que oui, on voit des effets autres que la température à des
niveaux en bas des normes du Code 6. Il y a quantité d'études qui ont été faites de façon
expérimentale, soit sur des cellules, des animaux, des volontaires qu'on a exposés. Il y a eu
2180 des études épidémiologiques qui ont été faites chez des travailleurs ; on regarde ceux qui
sont exposés à des radars, des machines qui scellent par radiofréquence des plastiques.
Ensuite, on a fait nombre d'études épidémiologiques dans la population comme telle, alors,
depuis ces années-là, à des niveaux en dessous des niveaux Code 6.

2185 Alors, c'est sûr que quand on fait ce genre d'études, ce n'est pas parce que tout à
coup, on a vu un petit effet que, immédiatement, on associe. Il y a des règles au niveau des
études épidémiologiques qui disent que pour qu'on considère que les études démontrent un
effet, il faut qu'on voie un effet suffisamment grand, il faut que ça se voit dans les différentes
études qui sont faites. Alors, généralement s'il y a une étude qui a vu un petit effet, dans les
2190 années qui suivent, il y a plein de chercheurs qui essaient de la reproduire pour voir si ça se
voit. Il faut qu'il y ait une dose réponse.

 C'est-à-dire que quand je regarde un effet, mettons qu'il y aurait eu un effet à des
quantités, ben, si j'ai des personnes exposées encore plus, il faut qu'il y ait un plus grand effet
2195 et des fois dans les études, ce n'est pas démontré. Il faut qu'il y ait une plausibilité, il faut que
ça ait du bon sens, que l'exposition puisse donner l'effet sur la santé.

 Donc, c'est toutes sortes de critères qui font que les scientifiques déterminent si oui ou
non, il y a des effets, et on parle toujours des non thermiques, c'est-à-dire en bas des normes
2200 du Code 6.

 Donc, qu'est-ce que ça a donné toutes ces études jusqu'à présent? Les études qui
ont été faites au niveau cellulaire, cardiovasculaire, neurologique, au niveau du comportement
immunitaire, de la reproduction au niveau de la fertilité ou des effets chez les enfants, de
2205 temps en temps, certaines études ont démontré des faibles effets, mais il n'y a pas du tout
d'effet néfaste sur la santé qui ressort de ces études-là.

 En ce qui concerne les études sur le cancer, la majorité des études qui ont été faites
pour d'abord voir si ces radiations-là viennent jouer sur notre code génétique, sur l'ADN, sont
2210 négatives. Or, la plupart des produits cancérigènes vont venir toucher à la cellule pour faire
l'erreur au niveau de la cellule, pour faire un cancer.
Les études épidémiologiques également ont été faites. Alors, il y en a eu spécifiquement au
niveau des antennes de radio-télédiffusion. Elles ne sont pas concluantes. Elles ne sont pas
faciles à faire au niveau de la population ; c'est pas toujours évident à partir d'une antenne

2215 d'aller voir des cancers dans une population et d'être capable de dire à combien ces gens-là sont exposés. Les études ne sont pas concluantes.

2220 Ce que disent les scientifiques à ce niveau-là, c'est qu'on doit continuer à faire des études, mais l'objet d'étude qui doit être faite et qui se fait de façon phénoménale en Europe, va plutôt toucher l'exposition directe au téléphone cellulaire des individus qui utilisent le téléphone cellulaire. Pourquoi ? Ben, c'est parce que ce sont probablement les gens les plus exposés aux radiofréquences. Donc, si on voit quelque chose en particulier au niveau des cancers, des tumeurs, au niveau du crâne ou au niveau des glandes salivaires, au niveau de certains neurones, c'est chez ces gens-là qu'on risque le plus de voir des associations. Donc, 2225 actuellement, les études se poursuivent pour voir ça. Ça, c'est au niveau de la radiodiffusion.

2230 Donc, si on regarde spécifiquement les études qui ont été faites en radio-télédiffusion, les conclusions sont semblables, on ne voit pas d'effets constants qui sont associés et les études qui ont été faites au niveau des gens qui vivaient près des tours de radio-télédiffusion, contrairement au cellulaire où on voit surtout, ce que certaines ont peut-être démontré, c'est dans certains cas une augmentation de la leucémie, puis l'étude suivante qui des fois est faite sur la même population démontre le contraire.

2235 Donc, jusqu'à présent, ce qu'on peut faire pour se dire : Est-ce qu'il y a un risque ou non ? C'est de voir la position des organismes officiels qui ont revu l'ensemble de ces études-là et ce qu'ils disent, que ce soit l'OMS, la Commission Européenne, Santé Canada, des associations médicales un peu partout et des scientifiques eux-mêmes, on considère que pour le moment, avec toutes les études qu'on a, en bas des normes actuelles, il n'y a pas d'effets consistants. Et, comme je vous dis, ce qui doit être fait comme étude, c'est surtout au 2240 niveau du cellulaire.

2245 Donc, ce qu'on regarde, si on revient à notre situation actuelle, pour nous autres, l'important pour être sûr que les gens sont sans aucun risque, c'est de s'assurer que les normes du Code 6 sont respectées, autant pour les travailleurs à l'intérieur, autant à l'extérieur.

2250 Pour nous autres ce qui est rassurant, bon, en terme d'exposition, c'est que les gens qui vivent, le grand public qui vit 24 heures par jour est très loin de la tour. Donc, les expositions qui sont faites de la part du public sont peut-être une heure par jour, des gens qui sont très très familiers avec le Mont-Royal, donc, leur exposition est extrêmement faible et c'est rassurant dans ce sens-là.

Je ne sais pas si ça répond un peu à vos questions ?

2255 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Si vous me permettez, d'où vient alors cette sorte de... enfin, je crois que c'est relativement répandu dans une certaine opinion publique qu'il y a certaines formes de cancer qui sont directement liées aux ondes électromagnétiques ?

2260 **MME MONIQUE BEAUSOLEIL:**

Vous parlez d'une autre... O.K., d'accord. Donc, vous avez la position de... Vous avez une très bonne question.

2265 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

D'après ce que vous me dites, ce serait comme une sorte de légende urbaine ?

2270 **MME MONIQUE BEAUSOLEIL:**

Non, non, vous avez raison. Vous avez l'OMS qui dit pour les radiofréquences, donc, une certaine longueur d'ondes, comme monsieur Laurin l'a présenté, les organismes disent que pour le moment, il n'y a pas d'effet cancérigène.

2275 Pour des longueurs d'ondes... pour des fréquences qui sont plus basses, alors, les extrêmement faibles fréquences qui sont associées à l'utilisation de l'électricité, des appareils ménagers, des lignes à haute tension, alors, les études sont contradictoires mais ont fait en sorte que l'OMS a considéré que ce type de fréquences qui n'est pas associée du tout à la radio-télédiffusion, elle est associée à l'électricité, puis on en a ici un petit peu partout, serait
2280 classé possiblement cancérigène chez les enfants qui seraient exposés, par exemple, près des lignes à haute tension et le cancer, c'est la leucémie qui est possiblement associée.

2285 Alors, c'est ça la différence, puis c'est ben important. Parce que si vous changez de fréquence et on va encore un peu plus haut, on va tomber dans les rayon-X, on va tomber dans des choses qui ont un autre type de danger.

Mais pour les radiofréquences, actuellement quand vous respecter les normes du code 6, les organismes officiels considèrent que c'est sécuritaire.

2290 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Vous voulez compléter, Professeur ?

M. JEAN-JACQUES LAURIN:

2295 Une toute précision à rajouter, c'était très complet ce que vous avez dit. Le fait que les champs magnétiques basse-fréquence soient considérés possiblement cancérigènes, donc, l'Organisation Mondiale de la Santé a une liste de substances, entre guillemets,

possiblement cancérigènes, donc, ils sont mis les champs magnétiques cancérigènes et dans cette liste, il y a le café aussi.

2300 **MME MONIQUE BEAUSOLEIL:**

Et l'alcool.

2305 **M. JEAN-JACQUES LAURIN:**

Donc, c'est pour relativiser.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2310 Très bien. Ça m'amène aussi, si vous me permettez, on prend un peu votre train, à Radio-Canada, j'aimerais poser la question parce qu'il en a été question par l'intervention de madame Beausoleil en ce qui concerne la téléphonie cellulaire. Est-ce qu'il est prévu d'utiliser aussi la tour pour le téléphone cellulaire comme tour de transmission ?

2315 **M. MARTIN MARCOTTE:**

Nous avons présentement un locataire cellulaire, mais c'est le seul et on n'a pas de plan d'ajouter d'autres utilisateurs de ce type-là.

2320 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Est-ce que c'est un utilisateur majeur ?

M. MARTIN MARCOTTE:

2325 Non. Ben, quand on fait nos mesures, on considère les contributions de tous les utilisateurs, incluant l'antenne cellulaire.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2330 D'accord.

M. MARTIN MARCOTTE:

2335 Mais la contribution de l'antenne cellulaire, on ne la mesure même pas sur nos appareils.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2340 Ça va. Est-ce qu'à travers nos propres questions, est-ce que ça a répondu un peu à vos...

MME JEANNE MASSON:

2345 C'est encore incertain, mais quand même il y a eu des recherches. Mais s'il y avait une alternative comme déménager l'antenne sur l'édifice de Radio-Canada, quel en serait le coût ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2350 Je ne sais pas si vous pouvez répondre ?

M. MARTIN MARCOTTE:

2355 Le coût, ce serait dans les millions. C'est sûr que ce serait plusieurs millions de dollars. Mais en tant que site de diffusion, en tant que desservir l'audience, ça ne fonctionnerait pas parce que la montagne deviendrait un ombrage à presque tous les gens au nord de la montagne et tous les gens à l'ouest. D'ailleurs, on le voit déjà. On diffuse notre télévision numérique à partir de la maison et tous les gens à l'ouest, Pointe-Claire, Dollard-
2360 des-Ormeaux, ils n'ont pas de service.

MME JEANNE MASSON:

2365 Donc, il n'y a pas d'autre site qui serait possible ?

M. MARTIN MARCOTTE:

Non.

2370 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Merci.

MME JEANNE MASSON:

2375 Merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2380 Alors, évidemment la période d'enregistrement est finie. Alors, je ne sais pas si à la table, il y a d'autres personnes qui sont inscrites ? Nous avons une dernière personne qui était inscrite dans la première ronde qui est monsieur François-Xavier Caron.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

2385 Bonsoir, Monsieur le président.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2390 Alors, en vous présentant.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

2395 Oui. Bonsoir, Monsieur le président. Je m'appelle François-Xavier Caron pour Les Amis de la montagne. Dans sa présentation de la convention, monsieur Rioux a parlé de mesures d'intégration paysagères pour l'antenne. J'aimerais en savoir un peu plus sur ces mesures-là. Quelles sont-elles ces mesures ? Quels sont les objectifs d'intégration paysagère ? Est-ce que ça va faire l'objet d'un concours d'architecture du paysage ? Qui va réaliser ça ? Quand ça va être fait ? Est-ce qu'on va pouvoir connaître le projet d'intégration paysagère pour la tour ?

2400

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2405 D'accord. Pouvez-vous répondre ?

M. GILLES RIOUX:

2410 En fait, si vous allez sur le site de l'Office, vous allez voir la lettre de février 2005 qui est signée par Michel à l'intention de monsieur Germain, de Radio-Canada, manifestant que nous souhaitons que soit examiné à nouveau, ç'avait déjà été fait auparavant, la possibilité d'améliorer l'apparence extérieure de la tour. Donc, c'est ça la demande initiale qui a été faite. Je vais laisser Michel continuer là-dessus.

M. MICHEL THÉROUX:

2415 En fait, ce qu'on demande à la Société Radio-Canada, c'est dans les prochains 5 ans, et ce n'est pas déterminé, ça pourrait être dans la prochaine année, d'ici 2 ans, mais ils vont avoir des travaux à faire, c'est de nous présenter des possibilités d'améliorer l'aspect visuel de la tour et de voir comment on pourrait avoir, mettons, un aspect qui pourrait être plus acceptable ou bien qui se marierait mieux avec l'environnement du Mont-Royal. Mais il n'y a
2420 rien de déterminé nécessairement, puis on doit discuter avec la Société Radio-Canada d'ici les prochains 5 ans.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

2425 Donc, ça ne fera pas l'objet d'une autre consultation publique ?

M. MICHEL THÉROUX:

2430 Ça pourrait. S'il y a des propositions de faites, ça pourrait faire l'objet d'une consultation publique à ce niveau-là, mais ce n'est pas prévu directement.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

2435 D'accord, merci. Ma deuxième question, j'aurais voulu savoir s'il existe à l'échelle internationale des exemples de concours d'architecture qui ont porté sur des structures existantes, des concours d'architecture du paysage en fait, qui concernent l'intégration de structures existantes ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2440 Je me tourne à ma droite, je crois que la réponse peut venir de là. Madame Boucher ?

MME ISABELLE BOUCHER:

2445 Oui, je suis au fait d'un concours qui a eu lieu en France par l'École de design de Nantes et par des élèves architectes et des élèves designers pour l'intégration d'antennes de cellulaire. Bon, j'ai le document ici, je pourrai vous le remettre si ça vous intéresse. Il y a plusieurs travaux, donc, qui ont été faits, plusieurs idées d'intégration, soit pour des antennes
2450 dans des cœurs de ville, des antennes en zone périurbaine ou en milieu rural. Donc, soit en milieu construit ou en milieu naturel. Mais c'est pour des antennes-relais, donc, qui sont moins importantes ; elles sont moins hautes finalement que l'antenne de Radio-Canada. Donc, oui, ça existe et je pourrai vous remettre le document.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2455

Si vous voulez, au lieu que ce soit juste à lui d'en profiter, est-ce que ce serait possible que vous l'offriez à tout le monde pour qu'on puisse le présenter sur le site ?

MME ISABELLE BOUCHER:

2460

Le document ?

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2465

Cette documentation que vous avez ?

MME ISABELLE BOUCHER:

2470

Oui, oui, je peux vous faire, même avec d'autres images d'intégration, je vous ferai un document que je transmettrai...

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2475

Ça pourrait bénéficier à d'autres personnes. Alors...

MME ISABELLE BOUCHER:

Oui, oui, oui, sans problème.

2480

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Je ne veux pas vous l'enlever à vous, mais...

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

2485

Non, j'aurais surtout aimé que vous le remettiez aux gens de la Société Radio-Canada.

MME ISABELLE BOUCHER:

2490

Bien, il va être sur le site internet de l'Office de consultation.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

D'ailleurs, est-ce que les autres présentations vont être également accessibles sur le site ?

2495

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Oui.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

2500

Oui ? D'accord, merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2505

Oui. On a encore quelques autres questions. Alors, il n'y a pas eu d'autres questions de personnes qui se sont inscrites, alors, nous allons compléter avec quelques-unes de... ma collègue en a certaines et j'en aurai peut-être une ou deux aussi.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2510

Je vais enchaîner sur monsieur Caron parce que vous avez formulé presque mot pour mot ce que je voulais demander également. J'avais aussi l'idée de proposer ou de demander si un concours ne pourrait pas être une modalité intéressante pour aller chercher aussi la participation, pas seulement des experts, futurs experts designers étudiants, mais des citoyens également.

2515

Cependant, à très court terme, quand les travaux vont commencer, ça aura un impact, n'est-ce pas, sur le paysage environnant. Est-ce que vous pouvez nous parler des mesures qui vont être prises pendant la durée des travaux et immédiatement après, atténuer l'impact, pas seulement visuel sur le paysage, mais environnemental aussi ? Qu'est-ce que vous avez ? Comment ça va se passer ça ?

2520

M. MARTIN MARCOTTE:

L'aspect environnemental pendant la période de construction, l'effet va être où est placé la grue. Il va y avoir une certaine pression du sol, mais c'est une question de juste refaire le paysage où est-ce que la grue a été placée. En tant que le transport et les matériaux, ça, ça rentre à l'intérieur de la clôture qui est déjà pavée. À partir de là, la grue va installer les matériaux sur le mât.

2525

2530

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Donc, à toutes fins pratiques, il n'y aura pas d'impact ; c'est ce que vous nous dites ?

M. MARTIN MARCOTTE:

2535

Ça va être très minime.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2540

Très minime ? Est-ce qu'il y aura des arbres qui vont être abattus ? Est-ce qu'il y aura une replantation, un reboisement ? Je ne sais pas comment ça va se passer exactement.

M. MARTIN MARCOTTE:

2545

Non. On place la grue pour minimiser l'effet, il n'y a pas d'arbres qui vont être détruits.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2550

O.K. D'accord, merci.

M. MARTIN MARCOTTE:

2555

D'ailleurs, on la place au même endroit qu'elle a été placée en 86.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

D'accord.

2560

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Ça va ?

MME IRÈNE CINQ-MARS:

2565

Oui.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2570

Moi, j'avais une question, attendez, je l'avais notée quelque part... Je me rappelle d'avoir lu quand ç'a été annoncé ce projet d'entente, que, bon, reliant cela à un privilège d'utiliser le domaine public et que la Société Radio-Canada en faisait un profit, est-ce exact ? Et c'est quoi la nature de ce profit que la Société en retire de l'utilisation de cet espace ?

M. MARTIN MARCOTTE:

2575

Nous, comme j'ai fait mention, on a des contrats de location avec tous les utilisateurs du pylône. On a des frais d'exploitation puisqu'on est responsable pour gérer le site. Il est vrai qu'avant le 31 décembre 2007, on avait un léger profit, mais depuis le 1^{er} janvier 2008, la Société ne fait plus de profit sur le Mont-Royal.

2580

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Et pour l'avenir ? Parce que j'ai compris que vous avez aussi à renégocier les ententes avec les autres utilisateurs.

2585

M. MARTIN MARCOTTE:

Oui, mais les ententes avec nos locataires sont surtout indexées à l'index aux consommateurs. Donc, je ne m'attends pas à avoir un profit avant longtemps.

2590

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Donc, le montant d'argent qui revient à la Ville qui sera versé au fonds pour la protection de la biodiversité, donc, il est pris à même d'autres fonds de Radio-Canada ? Ce n'est pas de l'exploitation de la tour comme telle qu'ils vont venir ?

2595

M. MARTIN MARCOTTE:

Il y a deux aspects. Il y a certaines dépenses qu'on peut allouer aux locataires et il y en a d'autres qui sont accordées directement à la bâtisse de Radio-Canada et donc... et aussi, il ne faut pas oublier qu'il y a un partenariat qui existe sur le Mont-Royal entre Radio-Canada, TVA et CTV en ce qui a trait à la gestion du pylône et le partage des revenus. Donc, avec tout ça, la Société ne fait plus de profit avec le pylône du Mont-Royal.

2600

2605

M. ARLINDO VIEIRA, président:

O.K. Une autre question. Elle est peut-être un peu théorique, mais je suis quand même curieux de savoir. Advenant que la Ville refusait par exemple de signer une entente, qu'est-ce qu'il adviendrait ?

2610

M. MARTIN MARCOTTE:

Ben, le pire cas serait que tous les diffuseurs, radio et télé, de la Ville de Montréal s'éteignent.

2615

M. ARLINDO VIEIRA, président:

Est-ce que la Loi permettrait par exemple une forme d'expropriation du fait que vous êtes de juridiction fédérale ?

2620 **M. MARTIN MARCOTTE:**

Au niveau fédéral ?

2625 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Oui.

M. MARTIN MARCOTTE:

2630 Oui, mais...

M. ARLINDO VIEIRA, président:

C'est quelque chose qui serait envisageable ?

2635 **M. MARTIN MARCOTTE:**

Ce serait en dernier dernier dernier dernier recours.

2640 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

Ce n'est pas exclu ?

M. MARTIN MARCOTTE:

2645 C'est légalement possible.

M. ARLINDO VIEIRA, président:

2650 O.K. Vous avez d'autres questions ? Il me semble qu'on a fait le tour.

MME IRÈNE CINQ-MARS:

Oui.

2655 **M. ARLINDO VIEIRA, président:**

2660

Alors, je vous remercie de votre collaboration. Je pense que ç'a été fait d'une façon, je dirais, nous avons utilisé la fréquence modulée. Ça s'est bien passé. Enfin, ce n'est pas trop tard, c'est très bien. Alors, je vous remercie, tous les participants d'abord, ceux qui ont fait des présentations et le public, l'équipe de soutien de l'Office, tous ceux qui ont travaillé ce soir.

2665

Je vous rappelle la prochaine étape. Alors, la prochaine étape, il y a bien sûr celle de l'audition des mémoires ou des présentations orales le 29 octobre, mais pour ça, il faut les préparer. Alors, il faut signaler à l'Office que vous souhaitez présenter un mémoire écrit ou faire une présentation orale et ce, la date limite pour vous inscrire, c'est le 23 octobre. Merci beaucoup et on espère vous revoir pour beaucoup d'entre vous, le 29 octobre.

2670

2675 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2680

LOUISE PHILIBERT, s.o.